





ORDO

Nº

catalogue n<sup>o</sup> 100 -

Les livres de la bibliothèque de la



Digitized by the Internet Archive  
in 2010 with funding from  
University of Ottawa



LA FIN

**DES JÉSUITES**

**ET DE BIEN D'AUTRES.**



# LA FIN DES JÉSUITES

ET DE BIEN D'AUTRES.

PAR M. BELLEMARE,

AUTEUR DES TROIS PROCÈS DANS UN , DU CONSEILLER DES  
JÉSUITES , DU COLLÈGE DE MON FILS , ETC.

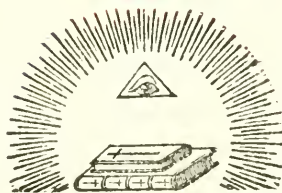
*Hæc autem omnia initia sunt dolorum.*

Ce n'est là que le commencement des douleurs.  
(SAINT MATTH. , chap. xxiv. )

Bibliothèque Catholique de la Belgique.

2<sup>o</sup> OUVRAGE POUR 1828.

Prix : 60 centimes.



LOUVAIN ,

CHEZ VANLINTHOUT ET VANDENZANDE.

*Et chez les Libraires désignés ci-après.*

1828.

P. A. HAMY  
14 bis, Rue Lombard. PARIS



*Imprimatur*

*Martii 1828. J. FORGEUR, Vic. gen. Mechliniæ diœc.*



*Expédié de Louvain aux chefs-lieux des diocèses du 15 au 19  
Avril 1828.*



# Abonnement

## à la Bibliothèque Catholique de la Belgique.

---

Les Abonnés reçoivent un exemplaire de chaque Ouvrage qui est publié pour l'année. Ceux qui habitent la campagne doivent indiquer une maison en ville où leurs Ouvrages puissent être remis.

L'Abonnement est de onze francs cinquante centimes annuellement, *et se paie comptant.*

On s'abonne dans les villes et chez les Libraires dont les noms suivent :

Alost, Ducaju.	Liège, Lemarié.
Amsterdam, F. E. Wymans.	Lokeren.....
Anvers, Ancelle.	Lonvain, Vanlinthout et
Arlon.....	Vandezande.
Ath, Jouret-Themon.	Luxembourg.....
Audenarde... ..	Maestricht, Koymans.
Beaumont, la ve Hannecart.	Malines, Van Velsen-Vander Elst.
Béringhen.....	Marche.....
Binche, Hyppolite Fontaine.	Mons, Jevenois.
Bois-le-Duc, Langenhuisen.	Namur, Dujardin.
Bouvigne, près Dinant....	Nivelles, M <sup>le</sup> Dujardin.
Bruges, De Vliegheer.	Peruwelz.....
Bruxelles, J. J. Vanderborght.	Poperingue, Dufloer.
Charleroy, H. J. Lelong.	Renaix.....
Chimay, la ve Prend'homme.	Rotterdam, Thompson frères.
Courtray, De Caluwé-Ovyn.	Roulers, David Van Hée.
Diest.....	S. Nicolas, Rukaert-Vanbeesen.
Dixmude.....	Soignies, A. F. Robyns.
Enghien.....	Spa, la veuve Badon.
Gand, De Corte.	Termonde.....
Grammont, J. Van den Eycken.	Thielt.....
Hal, De Prins.	Tirlemont, Merckx.
Hasselt.....	Tournay, Casterman aîné.
Huy.....	Turnhout.....
Ipres, J. Van der Meersch.	Verviers, M <sup>le</sup> Th. Oger.
Jodoigne, Allard.	Virton.....
La Haye, J. W. Ten Hagen.	Utrecht, A. Schikhoff.
Lessines, Deltenre.	Wavre.....

A Aix-la-Chapelle, M. Nélessen, curé de St.-Nicolas.

A Munster, M. George Kellerman, doyen et curé de St.-Ludger.

---

*Ouvrages distribués jusqu'aujourd'hui aux Abonnés de 1828, pour les onze francs 50 cent. de l'Abonnement, et qui se trouvent chez les susdits Libraires :*

Fr. C.

1° Les Jésuites en présence des deux Chambres, au mois de mars 1828. 104 pages..... 0 - 60

2° La fin des Jésuites et de bien d'autres. Par M. Bellemare. 100 pages..... 0 - 60

---

---

## PRÉFACE.

---

LES événemens se précipitent trop rapidement pour que j'aie le temps de mettre de l'ordre dans cette dernière défense que j'entreprends pour les Jésuites.

Ce n'est pas comme tribun factieux que j'écris ; il est loin de ma pensée de soulever les esprits, et de produire des résistances contre les mesures qui peuvent tomber sur mes malheureux cliens : ce serait bien mal entrer dans les sentimens de soumission dont ils sont pénétrés à l'égard de l'autorité légitime ; ce serait bien mal comprendre la sainte résignation qui les soumet aveuglément aux ordres de la puissance temporelle et aux desseins de la Providence.

Sans doute, le gouvernement royal n'a pas besoin qu'on l'éclaire par les voies de la publicité : il a ses moyens ordinaires d'administration, ses recherches, ses informations propres ; et à coup sûr, il est incapable de frapper des innocens dans l'obscurité, ni même dans l'incertitude. Mais il peut avoir besoin que l'on seconde ses

vues de justice et de modération , en parlant raison et vérité aux insensés qui cherchent à provoquer sa colère pour tâcher d'augmenter la pesanteur de son bras : c'est à ceux-là qu'il ne faut cesser de dire combien leur iniquité est grande et aveugle , combien leur ignorance est honteuse et leur folie inconcevable.

Sous ce rapport , je crois me rendre utile au gouvernement du Roi , parce qu'il ne saurait avoir de rigueurs proportionnées aux espérances des ennemis de la Religion , et à l'attente des brutes esprits qu'ils ont soulevés contre les Jésuites. Comme il ne peut vouloir tout ce qu'ils demandent , c'est venir à son secours que de les préparer à quelques mécomptes.

Quant aux titres que je puis avoir pour porter la parole dans cette cause , ils sont établis sur mes trois ouvrages précédens (1), qui , j'ose le dire , ont trouvé un nombre prodigieux de lecteurs , non-seulement dans toute la France , mais dans les pays étrangers. On y a fait assez d'at-

---

(1) *Les Trois procès dans un, le Conseiller des Jésuites, et le Collège de mon fils.* Le premier et le dernier de ces écrits ont été , dans l'espace de peu de mois , répandus au nombre de seize mille exemplaires ; ce qui dénote assez qu'il reste dans les ames plus d'intérêt qu'on ne l'imagine pour la cause des Jésuites.

tention pour être convaincu que je ne traitais pas une matière qui me fût inconnue, et que j'avais porté l'examen jusqu'aux plus minutieux détails.

Et aussi puis-je bien assurer qu'il n'y a personne en France dont le cœur souffre et gémit plus profondément que le mien, à la vue des folles iniquités dont je vois accabler les hommes les plus paisibles, sans contredit, comme les plus vertueux et les plus patiens du royaume. Ce genre de supplice n'est connu que de moi au degré où je l'éprouve, parce que j'ai le malheur d'avoir acquis sur l'innocence et la sainteté des Jésuites une conviction profonde et immuable dont l'invincible effet est de soulever ma raison et d'irriter mes pensées. Eux seuls pourraient être aussi indignés que moi; mais la résignation religieuse est là pour amortir à leurs yeux les coups de l'injustice, et pour adoucir en eux par la vertu, ce qu'il ne m'est pas donné, à moi, d'envisager avec autant de patience.

Je n'ai pas même le bonheur de partager leur indifférence sur un autre point essentiel, qui est celui de la légitime défense. Je ne suis point d'avis qu'il faille succomber, comme des victimes privées d'entendement et de voix, sans éclairer la justice humaine. Mais eux, par respect pour l'exemple et les conseils de leur fondateur, dont

ils se sont fait une tradition religieuse , ils abandonnent entièrement à la Providence le soin de les protéger ; ils se contentent d'être innocens en présence du Ciel. C'est un très-beau sentiment , sans doute ; mais apparemment , je ne suis pas digne de l'éprouver. Je pense , au contraire , qu'il est fort permis de se débattre contre l'erreur et la persécution.

Là-dessus mon opinion n'a rencontré que des approbateurs dans le nombre de deux cents chefs de famille avec lesquels je m'étais accordé à présenter une requête au Roi , en faveur de nos pauvres enfans , que la dispersion de leurs maîtres dispersera peut-être bientôt eux-mêmes sur le sol étranger. Afin de rendre cette pièce digne d'arriver à sa haute destination , nous avons résolu de la faire couvrir de quatre mille signatures choisies parmi les ayans-cause de cette grande affaire , ou plutôt de cette grande douleur. Mais le temps nous gagne de vitesse , et il n'y a plus que nos inquiétudes qui approchent aussi vite que lui. Contentons-nous donc de mettre sous les yeux du public ce projet de requête que nous espérons faire monter plus haut. Comme il contient aussi des raisons qui peuvent faire naturellement partie de cet écrit , je le choisis pour en former le premier chapitre.

---

LA FIN

# DES JÉSUITES

## ET DE BIEN D'AUTRES.

---

CHAPITRE I<sup>er</sup>.

PROJET DE REQUÊTE AU ROI (1), EN FAVEUR DE  
PLUSIEURS MILLIERS DE FAMILLES DEVENUES SOLI-  
DAIRES DE LA PERSÉCUTION DES JÉSUITES.

SIRE,

Nous sommes les organes de cinq à six mille familles qui ont confié, comme nous, la jeunesse, les mœurs et l'éducation de leurs enfans aux ecclésiastiques vénérables qu'on persécute en France sous le nom de *Jésuites*.

Personne de nous n'avait prévu que la liberté individuelle, si largement accordée à tous vos autres sujets, n'arriverait point jusqu'aux innocentes retraites où un petit nombre de prêtres savans et

---

(1) Voyez la préface, qui explique pourquoi ce n'est qu'un projet.



laborieux a cru pouvoir se renfermer pour échapper à l'agitation du monde. C'est sur la foi de la Charte constitutionnelle et du droit commun; c'est sur la foi des deux règnes les plus doux et les plus généreux de la monarchie, que nous avons placé nos précieux dépôts dans les asiles qui ont paru nous offrir le plus de garanties et de sûreté.

Comme pères de famille, nous avons donc agi avec une confiance parfaitement excusable, et qui ne semblait devoir nous exposer à aucun repentir.

Cependant, Sire, d'éclatantes rumeurs nous avertissent de toutes parts que nous sommes menacés de perdre le fruit de nos sollicitudes et l'avenir de nos enfans. On provoque hautement des rigueurs inouïes, dont les conséquences seraient encore plus redoutables pour eux et pour nous, que pour les sages gardiens dont on prétend les séparer. Ceux-ci ont des lumières acquises, une patience forte et des vertus chrétiennes qui les soutiendront contre les plus rudes épreuves de l'adversité. Mais nos enfans, Sire, nos faibles enfans, que deviendront-ils? dans quels établissemens d'instruction publique les ferons-nous passer en sortant des mains des Jésuites? N'y arriveraient-ils pas comme des espèces de condamnés, avec l'héritage de réprobation de leurs infortunés maîtres? Quel lieu serait habitable pour eux, à côté des heureux vainqueurs qui auraient obtenu un pareil triomphe?

Oui, toute carrière leur serait fermée dans l'enseignement commun, par cela seul qu'ils sortiraient d'une école frappée de la foudre et livrée aux dédains de la philosophie victorieuse.

Mais si grand que fût le dommage qui en résulterait pour nos familles, nous ne craignons pas de le dire à Votre Majesté, il serait plus grand encore pour son royaume. Et en effet, Sire, l'école des Jésuites est peut-être aujourd'hui le seul contrepoids que la France puisse opposer à l'effervescence des idées nouvelles et à l'esprit d'émancipation qui se révèle d'une manière si menaçante parmi la jeunesse. Aussi, ne s'attache-t-on guère à détruire les maîtres qu'à cause des disciples, qu'à cause des principes d'ordre et de bien public dans lesquelles ils les élèvent, qu'à cause de l'éducation religieuse et des saines doctrines dont ils les nourrissent. Ce que l'on craint par dessus tout, c'est de voir entrer bientôt dans l'ordre social ces milliers de jeunes sujets de Votre Majesté que la main des Jésuites façonne au devoir et courbe sous le joug de l'obéissance. Ce qui occupe les esprits perturbateurs, c'est d'empêcher que ses germes de soumission et de sagesse ne viennent à se disséminer dans les diverses classes de la nation, et à corriger l'œuvre d'immoralité qu'on veut faire prévaloir sans contestation ni empêchement.

Notre état d'anxiété, Sire, est justifié par des signes trop sinistres pour que Votre Majesté ne

nous pardonne pas de chercher aux pieds de son trône les secours et la sécurité qu'il peut nous offrir. Un des attributs de ce trône auguste est le droit de faire grâce de toute condamnation prononcée par les arrêts de la justice, et d'effacer jusqu'aux dernières traces des peines même les plus infamantes. Or, il en est de plus infamantes et de moins dignes de rémission, sans doute, que cette sentence énorme qui pèse depuis plus de soixante ans sur l'illustre Compagnie de Jésus. Ce procès fameux n'a jamais eu de nom bien déterminé. Même à présent, il est encore si mal défini au fond des idées, que le plus violent persécuteur des Jésuites, dans un ouvrage tout récent, le qualifie, presque à chaque page, d'*arrêt de proscription*, faute apparemment de pouvoir trouver une autre dénomination qui lui convienne.

Oui, Sire, ce fut en effet un acte de proscription, et il est justement qualifié par ceux qui en réveillent aujourd'hui le souvenir pour en invoquer si cruellement la rigueur. Mais aussi l'oubli de toutes les formes judiciaires, mais le désordre de la procédure, mais l'animosité passionnée des juges, mais l'obscurité de la cause, mais la qualité des victimes, tout se réunit par bonheur, dans cette étrange condamnation, pour la rendre mille fois plus digne de grâce qu'aucun des crimes et délits sur lesquels s'exerce communément la clémence des Souverains. Et

qui donc pourrait s'étonner de voir le pardon royal effacer à jamais les dernières traces d'un arrêt de justice si entaché de doute et d'irrégularité ; d'un arrêt si ténébreux et si violent , sur lequel on a tant disputé , dès l'origine , et sur lequel on disputera toujours ?

Daignez songer, Sire, qu'un seul acte de votre volonté souveraine mettrait fin aux éternelles divisions qui ne cessent de renaître , au sujet des Jésuites, sous prétexte qu'il s'agit d'une chose jugée , d'une peine non remise , d'une condamnation toujours en vigueur. Ce n'est point là , il est vrai , la dernière pensée de l'hypocrisie ; mais ce sont ses armes , ses prétextes ; et il ne saurait être indifférent de la réduire au silence sur le seul point où elle s'appuie pour séduire et corrompre les idées du peuple.

Grâce donc , nous vous en conjurons , Sire ! grâce pour quelques vieillards qui vivent encore sous le poids de la grande violence parlementaire , et auxquels il ne manque , pour descendre en paix dans la tombe , que la permission de réciter à la gloire du règne de Votre Majesté , les saintes paroles du cantique de Siméon !

Grâce pour deux cents courageux défenseurs de la foi , qui , au milieu des persécutions sanglantes , n'ont point désespéré du royaume très-chrétien et de la Religion de vos ancêtres !

Grâce pour des hommes de bien et de vertu , dont le seul crime est d'avoir pensé trop tôt que

la longue colère du Ciel avait guéri la France de son aveuglement, et que le nom du Sauveur du monde y pouvait désormais reparaître sans risques et sans outrages ! Mais qui donc n'a pas cru, comme eux, qu'il devait naturellement cesser d'être proscrit, sous les auspices d'une race auguste non moins indignement détrônée que lui, et miraculeusement ramenée par la Providence pour rétablir les droits de la Religion et de la Royauté ?

Grâce pour les maîtres dévoués et généreux qui osent entreprendre de rallumer le feu sacré de l'éducation chrétienne, et de faire revivre les antiques mœurs de la soumission et de la fidélité ! Cette précieuse portion de sujets dociles qu'ils séparent de la contagion, pour l'élever dans l'amour de l'ordre et du bien public, est peut-être, Sire, la réserve que le Ciel destine à guérir plus tard les profondes plaies de votre royaume, ou du moins à ralentir le mouvement qui précipite la société vers sa dissolution.

Grâce pour l'élite du sacerdoce apostolique ! Grâce pour une vie admirable de patience, de résignation et de charité, où l'on fait vœu de ne répondre aux calomnies que par le silence, aux malédictions et aux haines que par la prière, aux persécutions de ses ennemis que par une pitié sainte et un religieux pardon !

Grâce enfin, Sire, grâce pour nous-mêmes, parens et chefs de famille, qui sommes deve-

nus , par la situation de nos enfans , parties si intéressées dans la cause des Jésuites ! Ici , du moins , on ne dira pas que la clémence de Votre Majesté puisse s'égarer , et tomber à faux sur nos têtes. Si nous sommes coupables , c'est uniquement d'admiration pour la vertu , et de pitié pour l'innocence. Heureusement encore il nous est permis d'ajouter que , disciples et maîtres , fils et pères , défenseurs et accusés , nous sommes tous innocens au même degré.

Il faut bien que sur ce point , Sire , notre confiance soit grande et notre conviction profonde. On ne livre pas volontairement à des mains suspectes ce que l'on a de plus cher sur la terre. Personne n'imaginera non plus qu'au milieu d'une si violente détonation de clameurs et d'accusations , nous ayons abandonné nos fils à la garde des Jésuites , sans réflexion et sans examen. Eh bien , Sire , le résultat de nos sollicitudes et de nos précautions paternelles , le soin de nos noms et de l'avenir de nos enfans , le désir de laisser après nous , dans votre royaume , des héritiers de notre fidélité envers Dieu et les Bourbons , toutes ces considérations nous ont expressément dicté le parti que nous avons pris. Et ce qui doit encore nous rassurer là-dessus , c'est que notre exemple est imité par un grand nombre d'étrangers illustres qui , de toutes les parties de l'Europe et même du Nouveau-Monde , envoient leurs enfans partager les leçons et l'innocente sécurité des nôtres.

Si ces hommages rendus de toutes parts à la vertu comme à la haute capacité des Jésuites, ne suffisent pas pour désarmer les préventions de leurs ennemis, il nous reste une dernière garantie à leur offrir : c'est de prendre la conduite publique et privée de ces dignes prêtres, avec toutes les fausses inquiétudes qu'elle inspire, sous notre propre responsabilité. Qu'on nous demande des otages ; qu'on nous indique les cantonnemens, les lieux de sûreté où ils doivent se rendre ; qu'on nous désigne encore les caisses publiques où nous pouvons déposer le cautionnement et la rançon des Jésuites : nous sentons assez vivement de quoi le besoin de nos enfans nous rend capables, pour nous dévouer ainsi, de nos personnes et de nos fortunes, à la conservation de leurs vénérables maîtres. Voilà, Sire, ce que nous offrons pour constater notre confiance dans leur innocence et leurs vertus. Nous osons croire que leurs ennemis ne se hasarderont pas volontiers à en faire autant pour constater le contraire.

Nous avons donc qualité, Sire, pour recourir, en faveur de ces proscrits illustres, à la clémence de Votre Majesté. Leur cause nous est commune : elle se complique des intérêts les plus chers d'une multitude de familles que la chaleur d'un fanatisme inexplicable réduit à vous demander grâce pour elles-mêmes, de l'innocente complicité où elles se trouvent engagées avec les Jésuites. Quand elles n'auraient pour défense que leur bonne foi



et leur profonde conviction , à coup sûr elles seraient dignes de partager le bienfait qu'elles implorent de Votre Majesté.

Et nos jeunes enfans , Sire , au nombre de plusieurs mille , pourraient-ils en vain tomber à vos pieds ? Eux , témoins continuels des mœurs si saintes et de la vie si pure des vertueux prêtres qui les élèvent , avec quelle surprise n'apprendraient-ils pas que les objets de leur vénération habituelle seraient condamnés à rester sous le poids de la diffamation et de l'injustice humaine ! Quelles déplorables impressions n'en conserveraient-ils pas toute leur vie , contre un ordre social où ils verraient succomber dans les flagellations et l'opprobre ce qu'ils élèvent le plus haut dans leurs respects et leur reconnaissance ?

Mais nous osons l'espérer , Sire , de si justes représentations ne seront point inutilement portées devant le trône de Votre Majesté. Mieux que nous encore elle doit sentir le besoin de faire cesser les prétextes de division dont la malveillance s'est emparée pour agiter les esprits et entretenir la fermentation dans son royaume.

L'arrêt de 1762 est la seule arme meurtrière qu'on ait pu employer avec succès contre les Jésuites. Or , il dépend de la volonté royale que cet arrêt soit aboli quant à ses effets ; que la remise pleine et entière des condamnations qui en résultent , soit accordée à ceux qu'elles peuvent concerner ; que la recherche du passé soit inter-

dite sur ce point à toutes les cours et tribunaux de justice. Hélas ! Sire , la même recherche a bien été interdite par un acte du règne de Louis XVIII , sur tous les crimes de la révolution , sans qu'aucune plainte se soit élevée à ce sujet de la part des persécuteurs actuels.

En fait d'abolitions de peines , les droits du trône s'étendent plus loin encore , puisqu'ils vont jusqu'à réformer , par des réhabilitations complètes , les jugemens échappés à la précipitation ou à l'erreur. Mais heureusement , nous sommes dispensés d'effrayer la philosophie qui surveille les Jésuites , par l'idée de leur réhabilitation. Rien n'annonce de leur part l'intention de faire violence à l'esprit du siècle , pour se rétablir sur les anciens fondemens d'un Ordre dont ils ne tiennent à conserver que les lumières , les vertus et la piété. Nous sommes autorisés à penser que toute leur ambition se réduit à n'être point troublés dans l'exercice de leurs droits civils et religieux , et à recevoir en échange de la plus parfaite soumission aux lois de l'État , la protection commune à tous les autres citoyens.

Quant à leur vie intérieure et aux règles de conduite qui les lient entre eux , il faut bien , Sire , qu'elles soient de nature à ne porter aucun préjudice à personne , pour que leurs ennemis n'aient encore trouvé moyen d'en faire sortir ni plaintes ni accusations. C'est qu'en effet , s'ils s'imposent des jougs particuliers , s'ils entrepren-

nent des tâches pieuses et difficiles pour arriver à quelque degré de perfection, ils ne songent nullement à en occuper le monde, ni à faire intervenir la puissance publique dans le petit gouvernement spirituel qu'ils ont pu fonder pour eux-mêmes; c'est que les vœux par lesquels ils s'associent ne sont obligatoires que de gré à gré, entre les consciences qui s'y sont engagées.

Sans doute, la partie extérieure de leur vie est soumise de plein droit au contrôle de l'autorité. Mais on ne sache pas qu'ils aient la prétention de s'en affranchir. S'ils occupent des confessionnaux, c'est avec la permission des Évêques. S'ils paraissent dans les chaires évangéliques, c'est avec l'assentiment, ou, pour mieux dire, sur les instances des Évêques. S'ils participent à l'instruction dans les petits séminaires, c'est encore, c'est toujours à la sollicitation des Évêques. Soumis en tout à l'ordinaire, comme prêtres, et à la juridiction civile, comme citoyens, on ne les voit sortir du cercle des lois par aucun côté.

Pour cesser d'être une cause de rumeur et d'agitation dans votre royaume, Sire, il ne leur manque donc qu'une seule condition, que malheureusement ils ne peuvent remplir par eux-mêmes, ni à force de sainteté, ni à force de courage: c'est d'être dégagés, par une grâce particulière de Votre Majesté, de cette condamnation si peu méritée, qu'ils n'ont point encou-

vue personnellement, et dont ils subissent pourtant les rigoureux effets. Daignez, Sire, daignez ordonner l'abolition d'une peine qui ne flétrit plus de nos jours que la mémoire de ceux qui l'ont prononcée. Répandez sur votre royaume cette semence de paix publique; réparez d'un seul mot l'acte de violence du dernier siècle qui a le plus ébranlé le double édifice de la Religion et de la Monarchie; qui a le plus rompu de digues et de freins dans la morale; qui a le plus préparé de malheurs à l'avenir.

Si ce n'est pas à cause de nous, si ce n'est pas à cause des Jésuites que cette grâce tombe du trône, qu'elle en descende sur la tête de nos enfans. Quoique l'innocence des disciples ne soit pas plus incontestable que celle des maîtres, il est probable cependant que l'une irriterait moins que l'autre les ennemis de la Religion, et que le bienfait de Votre Majesté leur commanderait, sous cette forme, un peu plus de retenue et de pudeur.

## CHAPITRE II.

RECHERCHES SUR L'ORIGINE DE LA CRISE NOUVELLE  
DONT LES JÉSUITES SONT MENACÉS.

IL est question, plus que jamais, de jeter les Jésuites dans la fosse aux lions. Leurs amis s'endorment ou s'éloignent; leurs ennemis se réveillent et s'approchent. Les uns, dit-on, veulent voir s'il n'y aurait pas moyen d'appaiser par-là notre grosse faim de révolutions; les autres veulent décidément ouvrir la tranchée contre l'Eglise romaine, pour mettre un terme aux incertitudes et en finir sans plus de retard.

Malgré l'étrange fascination des esprits, malgré la stupide indifférence d'une certaine classe d'honnêtes gens qui n'aspirent qu'à sauver leur égoïsme de la mêlée, tout le monde ne voit pas arriver ce soulèvement impie sans chercher à savoir quelle peut en être la cause.

Les Jésuites, en effet, ont-ils commis quelque péché grave depuis que les clameurs et les passions avaient été forcées de s'assoupir auprès d'eux? A-t-on ouï dire qu'ils aient fourni de nouvelles armes à la malice humaine, troublé la paix publique, emporté des faveurs, envahi des privilèges, donné enfin quelque nouveau prétexte de scandale à leurs ennemis? Non: ils

ont continué de vivre dans la retraite et le silence ; ils n'ont pris aucune part à nos agitations politiques, à notre licence, à nos guerres d'ambitions, à nos fureurs. Ils étaient à genoux dans leurs oratoires, pendant nos essais de pétards et de pots de feu contre la gendarmerie, pendant nos vociférations du Champ-de-Mars, pendant nos barricades de la rue Saint-Denis.

Ont-ils refusé le tribut à César ? Non : ils ont continué de le payer très-largement, du moins en nature ; car il y a telle de leurs maisons qui non contente de partager ce qu'elle possède avec les pauvres, s'impose encore l'énorme charge de trois cents bourses gratuites, pour favoriser les études ecclésiastiques et réparer les pertes du sacerdoce. Le zèle des Jésuites ne s'en tient pas là ; il leur apprend à secourir de la même manière une grande quantité de familles nobles, appauvries par la révolution.

Ont-ils grevé le grand-livre et le budget de quelque rente ou pension dont le peuple ait à se plaindre ? Non : ils vivent de leur propre travail, ils vivent de la communauté de biens et d'industrie qu'ils forment entre eux ; ils ne coûtent pas à l'État un seul écu ni une seule obole. Le gouvernement de Louis XIV, et par continuation celui de Louis XV, les gratifiaient d'un honoraire de 25,000 fr. pour leur maison professe ; les Jésuites de nos jours n'ont jamais demandé, ils ne demanderont jamais que rien de

pareil soit rétabli en leur faveur. Tranquillisez-vous donc sur vos finances; elles sont parfaitement en sûreté de ce côté-là. Voici, d'ailleurs, ce qui doit achever de vous rassurer : grâce à leur sobriété, à leur peu de luxe de table et d'habillement, à leur science de l'ordre et de l'économie, la vie d'un Jésuite ne coûte pas 400 fr. par an (1). Serait-il permis d'envier si peu de choses à des hommes qui fournissent en échange tant de travaux et de sueurs, tant de leçons de bien public, tant d'instruction et de bons exemples pour la jeunesse, tant de secours et d'efforts pour sauver l'ordre social de la dissolution qui le menace.

Enfin, comme la nouvelle rumeur dont ils sont l'objet vient à la suite des élections de 1827, aurait-on par hasard quelque chose à leur reprocher là-dessus ? ne se seraient-ils pas mêlés, par des intrigues, aux mouvemens de cette grande machine ? Non ; il est facile de reconnaître, à certaines parties de l'œuvre, qu'ils n'en sont pas les ouvriers. Quoique je n'aie rien à y critiquer, je crois cependant être sûr qu'ils auraient encore mieux choisi. Mais ne savez-vous pas bien, d'ailleurs, que les élections sont devenues inaccessibles au nouvel ordre du clergé, depuis qu'il n'a plus rien à défendre, et qu'on le renvoie sans cesse au royaume des cieux pour chercher de

---

(1) Voyez à la fin, la note 1.



quoi vivre dans celui-ci? Où voudriez-vous qu'il prît son cens électoral? en quelle monnaie paierait-il ses cartes d'entrée? A cela vous pouvez répondre, je le sais, que des abbés ont pourtant bien su trouver moyen de s'y introduire en dernier lieu, et avec du cens électoral, et avec du cens éligible. J'en demeure d'accord; mais ces abbés-là sont du petit nombre des élus que les révolutions ont largement récompensés de leurs vertus chrétiennes, et auxquels, par cette raison, elles imposent des sentimens de reconnaissance très-dangereux pour les Jésuites : d'où je conclus que ces derniers n'ont pas dû contribuer beaucoup à les faire nommer députés. Et puisqu'ils n'ont pas contribué non plus à les empêcher de l'être, il faut bien se résoudre à convenir qu'il n'y a point d'intrigues électorales dans leur fait.

Mais s'il n'est rien survenu, depuis long-temps, qui soit de nature à aigrir les esprits et à troubler les cerveaux au sujet de ces malheureux Jésuites, d'où peut donc provenir la nouvelle tempête qui souffle contre eux avec tant de violence? Nous allons expliquer la chose de la seule manière dont on puisse la bien concevoir.

Ce ne sont point les Jésuites qui ont mérité que leur mauvaise heure arrivât si promptement; c'est l'heure favorable aux ennemis de l'autel et du trône qui est arrivée beaucoup plus vite qu'il n'était possible de l'imaginer. Ce n'est point le zèle religieux des Jésuites qui s'est affaibli; c'est

le zèle révolutionnaire qui s'est accru. En un mot, ce ne sont ni les vertus des Jésuites qui ont perdu leur pureté, ni leur vie sainte qui s'est relâchée, ni leurs pieux travaux qui se sont ralentis; c'est l'anarchie et l'impiété qui se sont surpassées; c'est le génie du mal qui a fait d'incroyables progrès; c'est l'armée infernale qui est arrivée sur nous à marches forcées.

Les enfans du dix-neuvième siècle ayant donc grandi tout à coup, comme des géans, ont jugé que le temps de l'émancipation politique et religieuse était venu pour eux. En conséquence, ils ont subitement résolu de se mettre à l'œuvre, et de ne plus s'en tenir à ces espèces de sommations juridiques qu'ils soumettaient précédemment à la sagesse du peuple souverain, dans des pétitions incendiaires et des *Mémoires à consulter*. Ils arrivent au dénouement par des manifestes hardis et violens, dont ils ne cachent plus que les vrais motifs. Comme nous les connaissons aussi bien qu'eux, nous pouvons heureusement réparer cette omission. Les voici tels qu'ils les exposeront eux-mêmes un peu plus tard, lorsque la victoire leur permettra de n'avoir plus de secrets pour personne.

« La Religion de l'Etat nous est odieuse et sus-  
» pecte, disent-ils entre eux, parce qu'elle est la  
» fille de l'Eglise romaine, et qu'il est impossible  
» à l'Eglise romaine de s'accommoder jamais ni de  
» notre antipathie pour la royauté légitime, ni de

» notre immuable perversité de cœur et d'esprit ,  
 » ni de notre impénitence finale en fait de révolte  
 » et d'anarchie. Hâtons-nous donc de profiter du  
 » désordre où nous avons plongé la France, pour  
 » nous séparer d'une communion sévère qui n'au-  
 » torise ni le mal que nous avons fait ni celui  
 » qui nous reste à faire. Débarrassons-nous de  
 » toutes les voix importunes qui nous fatiguent  
 » de leurs tristes représentations ; qui cherchent  
 » à faire juger notre vie révolutionnaire selon  
 » les consciences du temps passé.

» Tels sont principalement les Jésuites avec  
 » leur morale ferme et leurs impitoyables règles  
 » de sagesse. C'est par eux qu'il faut commencer  
 » notre délivrance ; c'est sur leurs têtes qu'il  
 » faut briser le joug de la Religion. C'en est fait  
 » des précieuses lumières, s'ils parviennent à re-  
 » tirer de nos mains l'éducation du peuple et  
 » des jeunes générations dont la complicité nous  
 » est nécessaire pour continuer nos œuvres et  
 » sauver nos conquêtes. Leur présence, d'ail-  
 » leurs, est pour nous comme un reproche vivant,  
 » comme un remords vengeur qui empoisonne  
 » à la fois et nos souvenirs et nos espérances.

» Et comme si ce genre de supplice ne suffi-  
 » sait pas à notre châtement, voyez cette école  
 » funeste, où ils osent enseigner à une jeunesse  
 » rétrograde, les anciennes vertus civiles et re-  
 » ligieuses, l'ancienne morale et les anciens de-  
 » voirs, comme si de rien n'était. Qui peut dire

» les conséquences d'une entreprise aussi per-  
 » fide ? Qui ne voit pas , du premier abord , com-  
 » bien les harmonies révolutionnaires en peuvent  
 » souffrir ? Où en serions-nous plus tard , lorsque  
 » ces foyers de bon ordre et de bien public  
 » viendraient à répandre au-dehors la chaleur  
 » des principes religieux et monarchiques , et  
 » les sottes idées de fidélité des vieux siècles ?  
 » Prenons-y garde ; et pendant qu'il en est  
 » temps encore , étouffons au plus vite le feu  
 » sacré qui s'y rallume. Autrement , il sortirait  
 » de là de quoi former des discordances éter-  
 » nelles ; et l'empire du mal perdrait peut-être  
 » dans ces tiraillemens l'incontestable supériorité  
 » que nous lui avons si heureusement acquise. »

Vous qui avez peine à comprendre le nouveau  
 procès des Jésuites , réfléchissez sur ce que vous  
 venez de lire. L'arrêt qui les regarde s'y trouve  
 distinctement écrit. Ce serait en vain que vous  
 en chercheriez les motifs ailleurs ; je vous défie  
 d'en découvrir d'autres dans la pensée de leurs  
 ennemis. Pour moi , je le proteste , et le Ciel est  
 témoin de ma profonde conviction , je n'hésite-  
 rais pas à mettre ma vie en gage pour répondre  
 de l'exactitude de cette explication.

Il reste maintenant à examiner si elle ne com-  
 prend que l'arrêt de proscription des Jésuites.  
 Or , je prends l'engagement de démontrer que  
 le même coup s'adresse à *bien d'autres* , comme  
 je l'ai posé en fait dans le titre de cet écrit. Voyons  
 si je me suis trompé.



## CHAPITRE III.

RAISONS PAR LESQUELLES ON PROUVE QUE LE SORT  
DES JÉSUITES EST COMMUN A BIEN D'AUTRES, ET  
QUE C'EST L'ABÎME QUI INVOQUE L'ABÎME.

Nous avons deux règles pour nous guider dans cette recherche, le bon sens et les aveux de l'ennemi. Voici d'abord ce que la raison nous fournit d'éclaircissemens à ce sujet.

Il peut y avoir à peu près deux cents Jésuites dans le royaume ; et par rapport au public, ils y sont réellement comme s'ils n'y étaient pas. Ils n'écrivent point ; ils ne répondent à aucune invective ; ils ne se plaignent de rien ; ils sont muets pour le reproche comme pour la vengeance ; ils s'abstiennent soigneusement de lire les journaux et les libelles ; enfin, ils poussent l'indifférence ou la résignation jusqu'à laisser le champ de bataille entièrement vide de leur côté, sans se mettre en peine d'une guerre où il s'agit pourtant de leur sort ; et ils ne veulent pas même qu'on leur apprenne des nouvelles de M. le Comte de Montlosier.

Personne ne les voit que dans les chaires et les confessionnaux. Ils prêchent, et vous ne les reconnaissez point entre les autres prédicateurs ; ils confessent, et vous ne les distinguez pas des

autres confesseurs. Le monde les ignore, et ils ignorent le monde. Le calme de l'âme et de l'esprit, le recueillement et la prière, une paix sainte et profonde dans l'intérieur de leurs maisons, voilà ce qu'ils cherchent et ce qu'ils trouvent, malgré les rugissemens des lions qui les attendent pour les dévorer.

Sérieusement, est-ce là une cause de malaise universel ? Est-ce là ce qui peut donner le transport à vingt millions de cerveaux ? Est-ce là une calamité si grande que la France n'en ait jamais connu de pareille ? ou, pour mieux dire, ose-t-on s'avouer à soi-même qu'on ait réellement l'esprit malade d'inquiétude, et qu'on soit capable de voir là-dedans de quoi produire des souffrances publiques partout le royaume ? Non, la chose n'est pas possible ; et, pour mon compte, je fais serment de ne jamais croire que la folie humaine puisse aller jusque-là, si ce n'est dans les maisons de santé. Quand je verrais le nombre des Jésuites augmenter de deux à quatre cents ; quand il en résulterait ainsi parmi eux un double accroissement de prières et de travaux pieux ; quand ils exerceraient la moitié plus d'œuvres de charité ; quand ils auraient la moitié plus de chaires et de confessionnaux à occuper, la moitié plus de secours à porter aux malades, aux pauvres et à la Religion, je promets bien de ne point regarder la France comme perdue pour cela ; car je suis, Dieu merci, du nombre des esprits forts auxquels

on ne persuadera jamais qu'une nation puisse mourir d'un si petit mal.

Sur ce point, du reste, je ne me flatte pas de montrer plus de bon sens que les persécuteurs en chef des Jésuites. Je suis convaincu qu'ils ont grande pitié, comme moi, de tant de pauvres malades qui croient ne pouvoir être guéris que par le sacrifice de deux cents prêtres innocens qu'ils ne connaissent point, qui ne leur causent aucun dommage, qui ne leur demandent rien, et dont le caractère de patience a si souvent désarmé la férocité des autres espèces de sauvages. Non, je ne crains pas de le répéter, ces hommes pieux et saints n'ont aucun ennemi éclairé qui les hâisse séparément. Observez bien chacun de ces ennemis en particulier, et vous remarquerez qu'il hait de la même manière, du même cœur et par les mêmes raisons, tout ce qu'il connaît d'éminent dans l'ordre sacerdotal, tout ce qu'il y découvre de lumières et de vertus capables de fortifier la Religion, de science et de talens propres à réparer ses pertes; de caractères fermes et puissans, dignes d'être opposés aux irruptions de l'impiété.

Il faut bien croire aussi que les Jésuites ne voient pas une grande différence entre le sort qui les menace et celui qui attend les autres milices de l'Eglise romaine. Rien ne les oblige, en effet, à se laisser persécuter sous le nom qu'on leur donne, plutôt que sous celui de simples prêtres, auquel ils s'en tiennent, en dedans comme en de-



hors de leurs fonctions. Ils ne sont Jésuites qu'entre Dieu et eux. Pas un seul acte, pas un signe de leur vie extérieure ne révèle la qualité qui sert de prétexte à leur proscription. L'on ne trouverait certainement pas en France une ligne d'écriture authentique, ni une seule souscription de lettre, ni un billet de faire-part, ni une trace quelconque de notoriété publique qui pût trahir leur secret, s'ils voulaient en avoir un. Aucune de leurs fonctions ne diffère de celles des ecclésiastiques ordinaires. C'est comme simples ecclésiastiques qu'ils prêchent et confessent ; c'est comme simples ecclésiastiques qu'ils sont employés par les Évêques, soit dans le service des églises, soit dans l'instruction des petits séminaires : enfin, c'est comme simples ecclésiastiques que l'Etat les connaît, et que les fidèles les voient dans tous les exercices de leur ministère.

Par conséquent, il leur serait facile d'échapper aux coups que la persécution leur adresse en particulier ; mais ils sentent que ce n'est pas la peine de se cacher dans la foule des autres prêtres, pour y chercher momentanément un refuge contre la guerre d'irrégion qui est sur le point de les écraser tous ensemble : autant vaut-il qu'ils restent comme ils sont, aux avant-postes, pour y attendre noblement le premier feu, et recevoir les premières palmes. Que seulement on cesse de nous prendre pour dupes, et de répéter continuellement que c'est en qualité de Jésuites qu'ils

sont proscrits ; car à moins qu'on ne me démontre que les proscriptions sont meilleures quand on est Évêque, curé ou chanoine, il me semble que je ne ferais pas autrement que les Jésuites, et que je m'en tiendrais tout bonnement à la mienne.

Je sais fort bien que les entêtés et les aveugles persisteront à dire qu'il s'agit ici d'un autre cas, et d'une classe distincte de prêtres contre laquelle l'impiété du siècle est particulièrement soulevée. Mais outre que nous avons là-dessus les déclarations écrites de l'ennemi, qui s'explique hautement sur l'étendue et la qualité des sacrifices qu'il demande, achevons de raisonner d'après les règles du bon sens ; voyons sur quoi il est possible de rechercher un Jésuite autrement que comme prêtre zélé pour les intérêts de la Religion catholique, autrement que comme prêtre armé de science et de courage, et capable, sous ce rapport, de contrarier l'œuvre d'émancipation dont on s'occupe. Supposons qu'un juge du ministère public l'appelle devant lui pour l'interroger sur tous les points qui forment la différence d'un Jésuite à un curé de paroisse, voici exactement ce qui résultera de cette grave enquête :

« *Demande.* Commencez par me déclarer si vous êtes un prêtre de la même sorte que les autres ?

« *Réponse.* Absolument ; et si vous voulez venir chez moi à la messe ou à confesse, vous en jugerez par vous-même.

« *D.* Cependant on assure que vous ne recevez les ordres qu'à trente-trois ans ?

« *R.* Aussi ne vous ai-je pas dit que je sois prêtre depuis l'âge de trente-deux.

« *D.* Pourquoi donc, je vous prie, dans un temps de disette de sujets, comme celui où l'on prétend que nous sommes, ne vous hâtez-vous pas davantage ?

« *R.* C'est que nous sommes dans l'usage d'y mettre de la réflexion, et qu'en ce qui regarde le personnel du sacerdoce, il nous paraît encore plus important de s'assurer de la qualité que du nombre. Mais, après tout, puisque vous tenez à le savoir, voici ce que je puis ajouter : nous aimons à étudier longuement les vocations, à interroger les talens, à éprouver les vertus, et à laisser mûrir la science évangélique.

« *D.* Formez-vous un ordre particulier dans l'Etat, comme tout le monde le dit ?

« *R.* Hélas, mon Dieu ! le monde a dit bien d'autres sottises depuis qu'il est né ; mais vous, magistrat, vous ne devriez pas les répéter. Si, du reste nous formons un ordre sans que vous le sachiez, au moins faut-il, convenez-en, qu'il ne soit pas bien perturbateur.

« *D.* Portez-vous un costume distinctif ; par exemple, des toques, des mortiers, des chapeaux carrés ou pointus ?

« *R.* Me voilà exactement comme l'on m'a trouvé, quand on est venu me chercher de votre

part : c'est ma toilette de tous les jours ; examinez.

« *D.* Cependant , il est bien certain que vous vivez sous un régime particulier ; que votre salle à manger se nomme *réfectoire* ; qu'on y dine en silence ; qu'on y fait des lectures de piété dans une petite chaire ; que vous êtes servis par des hommes qui s'appellent *frères* , et dont les habits sont d'une couleur brune foncée. Or , vous avez beau dire , tout cela sent furieusement la communauté , la congrégation , et je ne sais quoi encore qui n'est plus de ce monde.

« *R.* Pour le coup , je n'ai plus rien à répliquer ; quand vous auriez vu notre intérieur , vous ne sauriez pas mieux les choses , et votre description est d'une exactitude parfaite. Puisqu'il en est ainsi , je vois bien que je perdrais mon temps à disputer ; j'aimé mieux faire une bonne confession tout de suite.

« Je vous confesse donc que , par des motifs d'économie , de convenance et d'agrément , surtout par des motifs de Religion et de piété , nous formons réellement entre nous de petites sociétés de prêtres où l'on entre quand on peut , et dont on sort quand on veut. Comme il faut de l'ordre partout , nous sommes convenus d'y établir une discipline commune , un régime commun , et des règles particulières de subordination. Tout le monde y a des devoirs et des tâches à remplir. Dix-sept heures par jour y sont partagées entre la prière et le travail , entre les exercices de la

science et de la piété. La police y est sévère et la justice prompte ; de sorte qu'il ne peut jamais arriver qu'un écart de conduite ou de sentimens y demeure impuni plus de cinq minutes. Aussi, ne laissons-nous rien à faire aux magistrats ni à la puissance publique ; et voilà pourquoi l'on n'a jamais eu de prise sur nous qu'avec des proscriptions et des coups d'Etat. »

Tel est le langage que tous les Jésuites pourraient tenir en présence du magistrat qui leur demanderait compte de leur vie privée et de leur régime intérieur. Et cependant, le code de pratiques qui les régit ne diffère que par-là du mode d'existence des autres membres du sacerdoce. Conséquemment, il n'y a plus que ce petit espace à franchir, il n'y a plus que cette seule nuance à faire disparaître pour avoir, contre ces derniers, les mêmes griefs, les mêmes prétextes de guerre et de persécution. Qu'on juge là-dessus de leur avenir prochain et de leur état de sûreté.

Au surplus, les listes officielles de proscription sont déjà publiées et affichées par les écrivains de la faction anti-religieuse. En les parcourant, vous verrez qu'elles sont loin de s'arrêter aux Jésuites, et vous serez effrayés du nombre de sacrifices qu'on vous propose pour appaiser les dieux infernaux. On vous demande les Évêques et le haut clergé, parce qu'ils sont ambitieux et avides de domination. On vous demande les jeunes prêtres, parce qu'ils ont un zèle ardent et

mal éclairé qui les empêche de voir à quel siècle ils ont affaire. On vous demande une partie des vieux, parce qu'ils sont routiniers, tracassiers, ennemis de la danse et de la joie. Tout ce qu'on peut faire, c'est de vous permettre encore les bons pasteurs qui ne tourmentent personne, qui ne chicanent sur rien, et qui laissent leurs troupeaux choisir eux-mêmes entre la clef des champs et la bergerie. Mais le sacrifice sur lequel on insiste particulièrement, comme étant le plus pressé, c'est celui des confesseurs, parce qu'ils ne sont bons qu'à trahir vos secrets et à mettre le désordre dans vos ménages. Enfin, pour aller plus vite, on choisit un large filet qui enveloppe et ramasse pèle-mêle, sous la dénomination de *parti-prêtre*, tous les criminels marqués du sceau ultramontain, tous les fidèles de robe courte, les suspects de dévotion, les fauteurs et adhérens des associations religieuses, et généralement tout ce qui reste de suffragans à l'Eglise catholique romaine.

Ainsi, vous voyez qu'on a laissé, dans le livre de mort consacré aux Jésuites, des marges immenses pour les listes supplémentaires de leurs compagnons de fortune, et qui se trouvent d'avance bien autrement chargées d'accessoire que de principal.

## CHAPITRE IV.

SINGULIERS TRAITS DE FOLIE QUI SE RÉUNISSENT POUR  
TRAHIR LE SECRET DES ENNEMIS DE LA RELIGION  
ET DE L'ÉTAT.

DANS le manifeste que M. le Comte de Montlosier a fait paraître dernièrement pour ouvrir sa troisième campagne contre les Jésuites, il donne fort exactement l'idée de la maladie qui le travaille, lui et ses pieux guerriers. Peu d'exemples suffiront pour mettre à découvert l'esprit qui l'anime et le fond de ses desseins.

Commençons par remarquer le jugement qu'il porte sur M. de Villèle, et la manière tout à fait neuve dont il s'y prend avec lui pour le préparer à la mort. Il y a long-temps que je vous reconnais, lui dit-il, pour un esprit très-supérieur. Vos sentimens de fidélité, comme royaliste, sont à l'abri de tout reproche. Vous êtes sans contredit un habile Ministre, un homme né pour l'ordre et le gouvernement des affaires. La tribune compte peu d'orateurs qui vous surpassent. En un mot, je vous trouve, quoi qu'on en dise, un génie remarquable, une sagacité rare et des idées politiques singulièrement à mon gré. Aussi, ne suis-je point de ceux qui se récrient contre votre guerre d'Espagne et vos gigantesques opérations de finances. Il n'y a pas jusqu'à votre



trois pour cent qui ne me paraisse une haute conception.

Tel est à peu près, et pour le fond et pour la forme, le chapitre consacré à l'apologie de M. de Villèle, dans l'ouvrage de M. le Comte de Montlosier. Il ne s'agit pas d'examiner si cette bouffissure est bien ou mal appliquée : c'est l'hommage du divin chantre qui est ici le seul point important.

Or, d'après cette introduction, il semble que l'auteur doive nécessairement finir par décerner une couronne civique à celui qu'il vient d'élever si haut. Point du tout : il conclut contre lui à la peine de mort, et cette catastrophe inattendue part de l'idée fixe du vieillard d'Auvergne contre le parti-prêtre. Jusque-là, il est émerveillé de l'administration de M. de Villèle ; il n'y voit que de grandes choses et des parties admirables ; peu s'en faut qu'il ne se prosterne pour l'adorer.

Mais voilà que tout à coup M. de Montlosier change d'avis et de langage, lorsqu'il arrive au point qui le préoccupe, et qu'il voit la Religion catholique épargnée encore un peu par ce même Ministre, dont il est enchanté d'ailleurs sous tous les autres rapports. Là est le crime irrémissible, là le texte des reproches sanglans, là l'énorme prévarication que rien ne peut racheter ni couvrir à ses yeux. Il ne se plaint nullement de ce que le parti de Louvel et de *la Minerve*



n'a pas été recherché , de ce que le parti des carbonari est resté debout , de ce que le parti de l'anarchie et de la licence révolutionnaire n'a fait que s'accroître de jour en jour : mais quand il s'agit de cet affreux *parti-prêtre* , qui redemande des forces vitales pour la monarchie et la société ; de ce parti qui travaille à rendre au peuple quelques idées d'ordre et de morale publique , à la jeunesse un peu de religion et de discipline , aux familles un peu d'espérance et de sécurité sur l'avenir de leurs enfans , alors l'admirateur de M. de Villèle coupe brusquement le fil de son apologie pour prononcer la peine de mort contre son héros.

Or , ce qui fait particulièrement frémir dans cette froide conclusion , c'est le rapprochement de l'exorde. Si , en effet , dans une balance aussi chargée de gros mérites , le crime d'avoir laissé un peu respirer le sacerdoce suffit pour tout détruire , pour tout faire pencher vers la peine capitale , jugez ce que peuvent attendre de grâce les malheureux qui n'ont rien à compter pour se faire pardonner leurs principes de Religion ?

L'idée fixe de M. de Montlosier ne le quitte pas là. Il connaît un autre Ministre dont il admire également les vertus , le noble caractère et l'esprit de modération ; c'est M. l'Évêque d'Hermopolis. En considérant le haut degré d'estime où il commence par l'élever , on croirait qu'il s'est chargé d'exprimer l'opinion publique franchement et loyalement ; mais ce n'est que sous le

rapport des qualités mondaines qu'il consent à lui rendre justice. Aussitôt qu'il arrive au caractère sacerdotal, sa maladie le reprend, ses fibres cérébrales se dérangent, et le voilà en fureur de ce que c'est un homme d'église qui se trouve placé à la tête des affaires ecclésiastiques, comme s'il était plus naturel d'y mettre un directeur des douanes. Son fantôme de *parti-prêtre* lui apparaît de nouveau dans toute son horreur; il demande des fouets et des verges pour le repousser; il veut qu'on le débarrasse de tous les prêtres qui lui assiègent l'imagination; et parce qu'il suppose à M. d'Hermopolis l'intention de conserver l'esprit de son état, il le déclare suspect aux yeux de tout le corps laïque, frappé d'incapacité politique, et inhabile à remplir aucune fonction dans l'empire terrestre.

Vient ensuite un autre Prélat que la confiance royale a mis au plus haut rang des instituteurs des Princes. M. de Montlosier reconnaît d'abord que sa réputation de vertu ne laisse rien à désirer, il l'assure, à plusieurs reprises, de son *estime*, de son *admiration* et de son *respect*, il va même jusqu'à lui promettre de ne pas l'oublier à son heure dernière, et de lui laisser ses *benédiction*s et ses *vœux*. Ce n'est pas que les bénédiction

de M. de Montlosier me paraissent un legs bien considérable; mais là-dedans il ne faut voir que la bonne volonté du testateur, et lui en savoir gré. Pour mon compte, j'en suis ravi; car j'aime

encore mieux la justice rendue de mauvaise grâce, que la brute iniquité qui écrase les Jésuites.

Mais de ce que l'illustre Prélat réunit toutes les qualités d'un homme de bien et toutes les vertus religieuses qui peuvent honorer son ministère, imaginerez-vous jamais ce que M. de Montlosier en va déduire ? Il en conclut que l'élève royal ne peut rester plus long-temps sous l'influence des bons principes et des mœurs sèveres de son digne précepteur. Et voulez-vous savoir à présent les excellentes raisons qu'il en donne ? c'est qu'un jeune Prince doit être élevé selon la corruption de son siècle, et mis ainsi en harmonie avec la sphère de dépravation qui l'entoure ; ce qui, comme vous voyez, est un excellent moyen d'en retirer les autres.

Un point se trouve donc clairement arrêté dans le système de nos réformateurs : c'est qu'il n'y aura plus désormais ni mérites profanes ni bonnes qualités civiles compatibles avec les vertus religieuses, et que, pour valoir quelque chose dans l'ordre politique, il faudra commencer par ne rien valoir dans l'ordre moral.

Et qu'on n'imagine pas que ce genre de folie ne soit réservé qu'à un petit nombre de têtes malades ; il devient de plus en plus commun et progressif. C'est ainsi que vous entendez citer à chaque instant, depuis les dernières élections, quelque manie de la même espèce : telle est, entre autres, celle d'un électeur qui, en apprenant

que son candidat avait eu le malheur de se laisser voir dans une procession du *jubilé*, court lui retirer sa voix, comme une tête perdue qui croit le sort de l'Etat compromis par son premier bulletin.

Je ne sais si je me trompe dans mon jugement, mais il me semble que cette sottise a de la portée ; et que ceux qui la répètent en commémoration du *jubilé*, visent au-dessus des urnes électorales. C'est en vain que M. de Montlosier leur a dit, dans un ouvrage de son bon temps, que la Majesté des Rois gagne beaucoup à s'abaisser, dans les solennités publiques, devant la Majesté de Dieu : ce n'est point au sage d'alors qu'ils s'en rapportent, c'est à l'insensé d'aujourd'hui. Aussi, l'anecdote qui court partout, au sujet de la belle saillie contre les processions, me conduit-elle à ce raisonnement que je crois sans réplique, savoir : que la royauté est fort heureuse de n'être pas élective en France, parce que si elle rencontrait beaucoup d'électeurs pareils à celui qu'on cite, elle passerait fort mal avec eux les années de *jubilé*.

Qu'on ne s'étonne pas de me voir insister sur ces petites remarques ; elles sont grosses de choses significatives et d'apparences sinistres. Mais ce qui en résulte, surtout pour le succès de la thèse que je soutiens, c'est que l'irréligion entend passer désormais avant tous les titres de recommandation, avant tous les genres de mérites, et devenir dans l'État la première condition de toutes les existences, grandes et petites.

## CHAPITRE V.

AVANTAGE CONSIDÉRABLE DES MAUVAIS CITOYENS QUI SONT EN RÈGLE , SUR LES GENS DE BIEN QUI N'Y SONT PAS.

C'EST encore M. de Montlosier qui va nous fournir ici un axiome de sa sagesse. On ne s'est pas contenté , dit-il , de violer les lois ( en faveur du parti-prêtre ) , on a encore violé les règles.

Pour les lois , je n'en sais rien ; mais il est possible qu'on ait cherché à les éluder , si elles ont continué à demander des choses anti-monarchiques depuis le rétablissement de la monarchie , des choses anti-religieuses depuis le rétablissement de la Religion , des choses révolutionnaires depuis le rétablissement de l'ordre et de la justice. On compte en France un très-grand nombre d'honnêtes gens qui se souviennent de n'avoir sauvé leurs têtes ou leur liberté qu'en fraude et en violation de ces sortes de lois ; et il est assez naturel qu'ils leur gardent rancune. Ainsi , je me figure qu'ils n'auraient pas cru mortellement pécher en entrant d'eux-mêmes dans l'esprit de la restauration , pour corriger les œuvres de l'anarchie , pour ramener autour de l'autel et du trône les principes conservateurs que la révolution cherche à tenir relégués dans son enfer le plus long-temps qu'elle peut. Que des efforts vertueux aient été

faits dans cette intention, même par des prêtres nommés *Jésuites*, qui auraient négligé d'en attendre la permission, c'est une impatience de zèle qui me paraît tout à fait excusable. A proprement parler, ce n'est point là ce qu'on appelle violer les lois : violer les lois, c'est les enfreindre d'une manière nuisible à l'ordre social ; mais quand le contraire arrive, quand le bien en résulte, ce sont les lois qui ont tort de se trouver là pour lui faire obstacle. C'est de cette pensée, apparemment, qu'est sortie la parole sainte, *qu'il vaut mieux obéir à Dieu qu'aux hommes*.

Quant aux règles, je les respecte infiniment. J'ai toujours remarqué combien il est avantageux de les avoir pour soi, et combien il est fâcheux de les avoir contre. A commencer par le régime révolutionnaire, j'ai constamment vu réussir les gens qui étaient en règle, et succomber ceux qui n'y étaient pas. Aviez-vous fait constater par un petit bout de certificat que vous étiez homme à tuer parens et amis ; toute permission vous était donnée de piller, incendier, emprisonner et proscrire partout le royaume ; vous étiez en règle. Mais si vous cherchiez à esquiver une mesure atroce, à sauver vos biens ou votre vie, sans de certaines formalités, rien au monde ne pouvait faire que ce tort vous fût pardonné, parce que vous n'étiez point en règle.

Aujourd'hui l'observation des règles est toujours de la même importance. On a beau en-

tendre dire que la lettre tue et que l'esprit vivifie, on se moque de ce qui vivifie pour s'en tenir à ce qui tue ; et l'on aime mille fois mieux une mauvaise chose qui est en règle qu'une bonne chose qui n'y est pas.

Vous fournissez à l'État du pain de munition, du foin et de la paille, et vous ramassez là-dessus trente millions d'un seul coup de filet. C'est en vain que mille soupçons s'élèvent, de tous côtés, dans les esprits, et que la France entière se récrie sur la cherté du foin. Vous produisez quelque morceau de papier qui prouve que vous aviez su prendre vos précautions ; on vous trouve en règle, et tout finit par-là.

Vous êtes entrepreneur d'un journal révolutionnaire qui allume le feu de la révolte aux quatre coins du royaume, et qui nous expose, chaque jour, à retomber dans l'anarchie. Tout le monde sent le danger ; tout le monde frémit d'inquiétude en vous voyant travailler constamment à pervertir la jeunesse, à remuer les passions du peuple, et à corrompre ce qui peut lui rester de bon sens ou d'idées d'ordre. Enfin, le magistrat s'alarme ; il examine s'il n'y aurait pas quelque moyen de vous rendre moins offensif et moins dangereux. Mais malheureusement il vous trouve en règle ; et vous voilà hors de ses mains, avec la permission de recommencer.

De même vous faites métier d'inonder la France d'ouvrages impies et licencieux ; vous redeman-



dez au bourreau la cendre des livres qu'on lui a fait brûler jadis en place publique ; vous la ranimez pour la souffler au milieu d'une génération déjà pervertie de tant d'autres manières. Les malheureux pères de famille lèvent les yeux vers les tribunaux pour leur demander du secours. Ceux-ci consultent les lois et ordonnances ; vous exhibez votre brevet ; ils reconnaissent que vous êtes en règle , et il n'est plus question de rien.

Mais s'agit-il d'un petit nombre de prêtres vertueux dont le zèle cherche à réchauffer la Religion dans les cœurs , et à repousser l'invasion des principes révolutionnaires , il arrive , je ne sais comment , qu'on se trouve armé contre eux de toute l'artillerie des règles anciennes et nouvelles. On convient que leur enseignement est le meilleur que l'on connaisse ; qu'ils ont toujours réussi à former des sujets distingués ; que leur école est un modèle de perfection , et sous le rapport des études , et sous le rapport des mœurs , et sous le rapport de la discipline. Bien loin d'entendre parler d'aucun désordre qui puisse motiver à leur égard ni les alarmes de l'autorité ni les plaintes des familles, on voit tout se réunir , au contraire, pour proclamer la gloire et les succès de leur sainte entreprise ; toutes les populations voisines de leurs maisons s'inclinent de vénération devant eux ; tous les pauvres les saluent de leurs bénédictions ; tous les enfans qu'ils élèvent les aiment d'une tendresse filiale ; tous



les parens les honorent d'une confiance sans bornes , et d'une reconnaissance inexprimable. Mais on objecte qu'ils ne sont point en règle ; et alors qu'ils prennent garde à eux ; car tout le bien qu'ils pourront faire , tous les services qu'ils auront le malheur de rendre à l'Etat et à la Société, deviendront matières à procès (1).

Quelle différence donc entre leur sort et celui des mauvais citoyens que les règles protègent ! Ces derniers exercent paisiblement une industrie funeste ; on leur sait gré , pour ainsi dire , du mal qu'ils font , et ils vivent applaudis au milieu des insensés qu'ils acquièrent à la corruption ! Cette différence est bien révoltante , sans doute , aux yeux de la raison ; mais voilà ce que c'est que d'être en règle ! Les Jésuites , dit-on , n'y sont pas autant pour faire le bien , que leurs ennemis pour faire le mal ; et c'est là ce qui met tout le royaume en si grande rumeur. Pauvre siècle des lumières ! en vérité , cet enfantillage serait presque amusant , s'il n'avait pas une origine aussi révolutionnaire.

Au demeurant , je connais trop le fond de la querelle et le terrain sur lequel nous marchons , pour oser rien promettre de bon aux Jésuites , soit qu'ils parviennent à se mettre en règle , soit qu'ils ne puissent en venir à bout. La question de savoir si leurs maisons doivent être considérées comme collèges ou comme petits séminaires ; s'ils

---

(1) Voyez à la fin, la note 2.

relèvent de la juridiction des Évêques ou de l'Université ; s'ils paieront une rétribution comme chefs de pensionnats ordinaires, ou s'ils en seront dispensés comme maîtres d'études ecclésiastiques ; cette question, dis-je, n'est nullement ce qui occupe le monde irrégieux ; ce n'est point ce qui émeut les écrivains révolutionnaires et l'ignorante multitude qui les écoute : à peine en savent-ils le premier mot ; et quand ils apprendront que c'est là tout l'intérêt de la cause , ils en bondiront de fureur : car il faut bien peu connaître le caractère de la passion qui les domine, et la vraie source de tant d'irritation, pour imaginer que si peu de chose puisse approcher de l'immense succès d'impiété qu'ils se promettent. Ils se soucient bien , vraiment , qu'un petit concordat vienne mettre les Jésuites en règle vis-à-vis de l'Université ! Sait-on seulement si ce point est en litige ? Au milieu des cris sauvages qui retentissent de tous côtés, en distinguez-vous un seul qui ait quelque rapport avec celui-ci ? Croyez-vous sérieusement que ce soit pour procurer un droit fiscal à l'Université , que toutes les forces de l'anarchie sont en mouvement depuis plusieurs années ? Est-ce bien là toute la satisfaction que l'impiété vous demande ? Est-ce bien là le genre d'apaisement qui est attendu par les ennemis de la Religion et de l'Etat ? En vérité, il faut être d'un trop bon naturel pour consentir à tomber dans ces niaiseries.

Non, la question de savoir si les Jésuites accepteront une légère modification d'existence, n'est point ce qui occupe la faction révolutionnaire soulevée contre eux : c'est à la racine de l'arbre, c'est au cœur des doctrines religieuses qu'elle veut arriver : c'est le principe de vie qu'elle demande ; c'est le sacrifice des chefs de la milice sainte ; c'est l'abandon plein et entier d'un système d'éducation qui menace de raffermir un peu plus tard les colonnes chancelantes de l'Eglise et de la monarchie.

Il serait donc assez inutile que les Jésuites cherchassent à obtenir une planche de salut, au milieu d'une aussi violente tempête. En règle aux yeux de l'Etat, ils n'y seraient point aux yeux de l'anarchie, parce qu'il est aujourd'hui de toute évidence qu'on ne veut plus ni de la Religion ni de l'amour de l'ordre à aucun prix.

## CHAPITRE VI.

CE QUI DEVRAIT SAUVER LES JÉSUITES DANS L'ESPRIT  
DU GOUVERNEMENT.

Si vous y faites bien attention, vous découvrirez presque toujours de mauvais desseins au fond des absurdités qui s'accréditent ; et l'on a certainement grand tort de ne pas ouvrir les yeux sur les dangers dont elles avertissent. Dans un temps peu éloigné de nous, on trouva moyen de persuader à toute la France que c'était elle qui envoyait son argent à l'Autriche, expressément pour se faire déclarer la guerre. Cette absurdité signifiait qu'on méditait la mort de Louis XVI et de sa famille.

Un peu plus tard, *Pitt et Cobourg* eurent parmi nous tous les honneurs des événemens publics. Ils furent choisis pour tenir l'urne infernale de la révolution ; et ces deux noms servirent à masquer les plus atroces iniquités. C'était pour détruire Pitt et Cobourg qu'on vendait à l'encan les dépouilles de la noblesse et du clergé. C'était pour affaiblir Pitt et Cobourg qu'on saignait la France de toutes ses veines, et que le fer révolutionnaire moissonnait des milliers de têtes innocentes. Enfin, c'était pour punir Pitt et Cobourg qu'on dépeuplait nos villes et nos champs, qu'on nous livrait aux géoliers et aux bourreaux.

Chose non moins étrange ! ces croyances étaient si bien établies , que le doute là-dessus emportait peine de mort, et qu'on ne plaignait nullement les gens qui s'y exposaient par quelque signe d'incrédulité.

Nous en sommes quittes maintenant pour dire que le peuple était fou alors , et qu'il en est bien revenu. Quand la chose serait vraie, ceux qu'il a tués et fait tuer par sa sottise, n'en sont pas revenus ; les victimes de Pitt et Cobourg n'en sont pas revenues ; les prêtres , les nobles et les autres suspects n'en sont pas revenus.

Mais d'ailleurs , vous avez tort de croire que votre folie soit passée ; elle n'a fait que changer de devise. Substituez le nom des *Jésuites* aux aristocrates , au comité autrichien , à Pitt et Cobourg , et vous vous retrouvez au même point de démençe. Si les suites en sont moins fâcheuses , cela ne vient pas de ce que vous êtes guéris , mais de ce que vos absurdités avertissent le gouvernement de prendre garde à vous. Et en effet , vous devez sentir qu'il n'est pas placé hors de la sphère des ignorans et du vulgaire , sans distinguer le faux du vrai , sans voir le mensonge dans toute sa nudité , et sans chercher peut-être à se rendre raison de ce que vous lui demandez contre les *Jésuites*. Or, voici ce qui doit naturellement en résulter.

Sur la parole des écrivains révolutionnaires , vous dites que les *Jésuites* coûtent par an 50 mil-

lions à la France ; j'ai même entendu quelques-uns de vos ineptes aller jusqu'à 100 millions : mais le gouvernement sait bien , lui , que c'est une extravagance énorme , et qu'il n'a jamais été déboursé pour eux le quart d'un écu sur les fonds publics ; il est , au contraire , à sa parfaite connaissance que leurs établissemens amènent un assez gros tribut dans le royaume , de la part de mille à douze cents familles étrangères , qui ont la faiblesse de préférer cette ténébreuse école à celles que le siècle des lumières éclaire partout ailleurs de ses précieux rayons.

Vous dites que les Jésuites disposent de toutes les faveurs et nomment à tous les emplois de l'Etat ; mais le gouvernement sait bien , lui , qu'ils ne se mêlent nullement de ses affaires , et que , sans les écrivains anti-religieux , il n'entendrait jamais prononcer leur nom. Convenez , au surplus , que s'ils ont eu le crédit de se faire ainsi partout des protecteurs et des appuis , certainement ils n'en ont pas beaucoup abusé.

Vous dites que les Jésuites sont ambitieux d'honneurs et de richesses ; mais le gouvernement sait bien , lui , que quand on leur offre des évêchés , ils les refusent ; et pour ce qui est de la fortune , il sait très-bien encore que tout ce qu'ils en peuvent amasser dans le courant de la semaine est distribué , le samedi , aux pauvres et aux malades.

Vous dites que les Jésuites ont une morale re-

lâchée et un enseignement dangereux ; mais le gouvernement sait très-bien , lui , tout ce qu'il gagnerait de repos et de sécurité à ce qu'ils fussent plus écoutés que les écrivains impies et séditieux ; il n'ignore pas non plus que si tous les collèges du royaume ressembaient à leurs petits séminaires , la France ne tarderait pas à se voir purgée de son épaisse corruption , et que l'anarchie serait bientôt réduite à rester cachée au fond de ses cavernes.

Vous dites que les Jésuites sont généralement réprouvés par l'opinion publique , et que tout le monde se méfie d'eux ; mais le gouvernement sait bien , lui , qu'il y a foule autour de leurs maisons , et que les meilleurs citoyens du royaume sont ceux qui les choisissent pour élever leurs enfans dans l'amour de Dieu et des Rois : peut-être même est-il convaincu que cette école est celle qui sait le mieux , par la seule force de l'encouragement et des bons exemples , soumettre les caractères indociles , et redresser les naturels dont on ne sait plus que faire.

Prémuni comme il l'est contre le mensonge et l'absurdité , le gouvernement est donc obligé de chercher d'où peut provenir le délire des esprits , et il en découvre probablement la cause. Par conséquent , il doit voir que les Jésuites ne sont que des espèces d'huissiers dont on emprunte le nom pour signifier à la royauté ce qu'on n'ose pas encore lui déclarer en face : c'est une manière



d'opposition qui me paraît, à moi, tellement dirigée contre le trône, que si la famille royale allait au prêche, je suis sûr que le parti révolutionnaire irait à la messe.

Le procès des Jésuites se trouvant ainsi dégagé, aux yeux du gouvernement, de la seule partie des griefs que la multitude y découvre, voici la première conséquence à tirer du débat actuel : c'est qu'il est impossible de donner aux passions rien qui ressemble à l'apaisement qu'elles demandent. Elles veulent la proscription des Jésuites, sans modification ni adoucissement ; elles la veulent comme un abbé régicide votait la mort de Louis XVI, *sans phrase* : et cependant vous ne pouvez leur promettre qu'un malheureux petit concordat avec l'Université. Nécessairement donc la fièvre va nous reprendre, et jamais vous ne viendrez à bout d'étancher avec cela une aussi grande soif d'irréligion.

Une autre conséquence à déduire de ce qui précède me paraît moins malheureuse pour les Jésuites ; c'est que l'excès même des rigueurs qu'on appelle sur eux servira peut-être à éclaircir l'origine, toujours si obscure, de leur ancien procès. En considérant combien il faut peu de chose pour rendre grosses comme des montagnes les accusations qui naissent de l'ignorance et de l'ignorance, on en viendra naturellement à soupçonner que la vieille querelle pourrait bien ressembler à celle d'aujourd'hui, et n'être pas fondée



sur des crimes plus capitaux. Dans ce cas , quelle petite cause pour de si grands effets ! quelle tempête pour un si petit nuage ! Quoi : c'est une simple noise de colléges rivaux , c'est une question de diplôme qui produit tout ce vacarme , toute cette fougue d'emportemens et de colère ! Et si l'on n'avait point ce grave reproche à faire aux Jésuites , on est forcé de convenir qu'ils seraient exempts de blâme sur tous les points ! Et cet énorme péché ne saurait être racheté à nos yeux par les plus hautes considérations d'utilité publique , par des services , des vertus et des mérites sans nombre ! Et c'est la généreuse nation qui a pardonné aux assassins de Louis XVI , qui a délivré amnisties sur amnisties à tous les acteurs tragiques du 2 septembre , à tous les ennemis de l'État , à tous les bourreaux de la révolution ; c'est cette nation , dis-je , cette nation naguère si oublieuse et si facile au pardon , qui n'a plus ni assez de force d'esprit ni assez de courage d'ame pour supporter quelques professeurs sans diplôme , et pour souffrir que huit petits séminaires aient la réputation d'être des colléges !

Sûrement nous avons vu des guerres bien folles depuis le commencement de la révolution ; mais , malgré cela , je ne connais encore que la fable du loup et de l'agneau qui donne l'idée d'une querelle comparable , pour la raison , à celle dont nous sommes témoins à l'égard des Jésuites. Si l'on ne savait pas jusqu'à quel point les esprits

sont chauds d'anarchie et occupés de desseins sérieux, certainement on imaginerait que nous n'avons rien à faire : mais, par malheur, ce n'est point ici une guerre de désœuvrement ; c'est, au contraire, une menaçante levée de boucliers dont les suites sont incalculables.

Les gens de mer connaissent un petit nuage qui ne se laisse d'abord découvrir au fond de l'horizon que par un point jaune de la grandeur d'un écusson ; il précède toujours une tempête affreuse qui vient tout à coup déchirer le ciel et bouleverser les élémens. L'affaire des Jésuites est ce petit point jaune qui annonce la tempête, sans en être la cause ; nos hommes de révolution sont comme les gens de mer, ils savent très-bien ce que la tache de l'horizon signifie.

Sans doute il y aurait plus d'un moyen de prouver que les Jésuites devraient être sauvés dans l'esprit du gouvernement par d'autres raisons encore que celles qui se tirent de leur innocence ; mais, à son tour, le gouvernement lui-même pourrait-il les sauver dans l'esprit d'un siècle qui ne veut absolument tenir compte que de l'amour des libertés publiques, et qui se méfie avant tout des hommes qu'il sait être uniquement occupés de l'amour de l'ordre et de la Religion ?

## CHAPITRE VII.

CE QUI RÉCONCILIERA PEUT-ÊTRE BIENTÔT LES  
IMAGINATIONS MALADES AVEC LE NOM DES JÉSUITES.

Vous avez ouï parler de cet aveugle qui, en se débattant au milieu d'une cohue dont il cherchait à se dégager, reçut un violent soufflet de la part d'un de ces braves qui ne savent que faire de leur trop de courage. « Ah ! monsieur, » lui dit l'homme outragé, que vous allez être » fâché quand vous saurez à qui votre insulte » s'adresse : *je suis aveugle.* »

La multitude qui poursuit les Jésuites de ses clameurs, s'expose certainement aux mêmes regrets ; et j'aurais peine à croire que les jours de repentir ne dussent point arriver pour elle. Car il me semble qu'elle sera bien fâchée aussi, pour son honneur et pour le nôtre, quand elle saura contre qui sa fureur était dirigée, et combien ses soufflets s'adressaient mal.

Dans ce moment de passion et d'injustice, elle voit les Jésuites d'un œil impitoyable, parce qu'elle leur attribue tous ses chagrins, et que, d'ailleurs, elle les croit chargés des riches lambeaux de son budget. L'adversité leur sera infiniment plus favorable, et les jugemens deviendront plus doux à leur égard, lorsqu'on sera forcé de reconnaître qu'ils ne sont riches que de mé-

rites et de lumières, que de patience et de charité, que de zèle pour le bien de la Religion et de l'Etat.

A l'époque de leur autre disgrâce, on avait également persuadé au peuple qu'ils nageaient dans l'opulence ; car c'est toujours la querelle qu'on fait aux gens dont on craint d'avoir pitié. Mais ceux qui savaient ce qui en était, comme Voltaire et d'Alembert, ne parlaient que de les renvoyer tout bonnement par le *panier du coche*. Ils avaient raison ; cela suffisait pour leur déménagement ; et de nos jours, on va probablement revoir la même chose. Cette grande et formidable puissance qui effarouche si fort les esprits, disparaîtra, un de ses matins, par la diligence, avec tout ce qu'elle possède de biens sur la terre, mais aussi avec tout ce qu'elle a de résignation, de courage et de vertus chrétiennes pour acquérir les biens du Ciel.

Sous le rapport de ce qui tourmente l'esprit du vulgaire, il n'est donc pas difficile de lui donner satisfaction. Il ne s'agit que de détruire une vaine fantasmagorie dont tout l'appareil matériel peut se transporter sur le chariot du physicien Robertson. Mais que deviennent alors les folles imaginations qui attendent des merveilles, des soulagemens et des joies à n'en pas finir ! Quoi ! dira la foule des niais, c'est là ce qui nous était promis par les écrivains révolutionnaires, comme un signe de délivrance, comme la cessation de tous les maux et le commencement de

tous les biens ! Quoi ! les Jésuites n'y sont plus, et les félicités parfaites n'arrivent point ? Les Jésuites n'y sont plus, et notre fièvre d'anarchie continue comme de plus belle ! les Jésuites n'y sont plus, et notre malaise va de pire en pire ! Si c'est là tout ce que nous devons y gagner, c'était bien la peine de faire tant de bruit !

Eh ! vraiment oui, mes bons amis, c'est là tout. Les Jésuites ne vous emporteront point votre mal, parce que la cause en est en vous, et nullement en eux. Ils ne vous emporteront pas votre bien non plus ; jamais ils n'y ont touché ; et ce n'était pas ce bien là qu'ils cherchaient auprès de vous. Il ne tiendra qu'à vous d'assister à leur déménagement ; vous ne leur verrez que le sac de nuit des pèlerins. Je ne sais même s'ils ne vous laisseront pas les deux cents petits lits étroits et durs auxquels leurs têtes grises de travaux ou de vieillesse demandaient six heures de repos. Cherchez bien ; vous ne les trouverez sur aucune liste de pensions, sur aucune note de la dette publique. Leur présence ne vous était point une charge ; leur absence ne vous sera point un soulagement. Votre budget ne se trouvera donc point diminué de cinquante millions, comme vous l'imaginiez ; car je vous assure qu'ils ne lui prenaient rien. Quant à la tranquillité de l'État elle ne gagnera pas grand'chose non plus à leur éloignement, par la raison toute simple que si les Jésuites s'en vont, les journaux séditeux et

les artisans d'anarchie nous restent , Dieu merci , très-fidèlement.

Ce que l'abbé Mauri demandait un jour à la canaille qui le menaçait de la lanterne, on peut le demander également à ceux qui poursuivent les Jésuites de leur cri de proscription : *En verrez vous plus clair ?* Non , pauvres gens , vous n'en verrez pas plus clair. Quand vous aurez aidé aux ennemis de la Religion et de l'État à fermer la sainte école qui résiste encore un peu au génie du mal , vous n'en verrez pas plus clair. Quand vous vous serez faits , comme disait d'Alembert, les *exécuteurs des hautes œuvres pour la philosophie* , et que vous aurez forcé nos enfans à partager la corruption des vôtres , vous n'en verrez pas plus clair. Quand vous aurez frappé de l'ostracisme révolutionnaire quelques centaines de justes dont les pieux efforts cherchent à retarder la chute de l'autel et du trône , vous n'en verrez pas plus clair. Aussi , je n'en doute pas , nos maux à venir , notre situation prochaine vous désenchanteront sur le sacrifice des Jésuites ; vous serez honteux du mécompte que vous y trouverez ; car il est impossible que les choses tournent au gré de votre extravagance , et selon les idées de bonheur que les prédicateurs de révolutions vous ont faites.

Mais puisque je vous vois rougir d'avance , et réconciliés forcément avec les Jésuites , dans un temps peu éloigné ! puisque je vous entends con-

venir d'avance que vous n'aurez rien gagné à leur proscription, laissez-moi vous dire ce que d'autres y auront perdu inutilement pour vous, inutilement pour les insensés qui attendent du bien d'une folle iniquité, inutilement pour les dupes qui fondent des espérances d'ordre et d'intérêt public sur la parole révolutionnaire.

J'ai déjà dit combien de milliers de familles avaient livré leurs enfans aux Jésuites, sur la foi de la Charte et sous la protection du droit commun. Quand bien même tant de parens auraient commis une erreur et mal interprété les promesses de tolérance qui couraient le monde depuis tant d'années, en est-il moins vrai qu'un si grand changement de combinaisons doit les mettre dans le dernier embarras, et détruire des espérances qui leur étaient chères ?

D'un autre côté, d'indissolubles liens d'affections se sont formés entre des maîtres qui excellent à conquérir la confiance, l'amour et la reconnaissance des cœurs, et des disciples dont l'ame se pénètre aisément d'admiration et de respect en présence des vertus saintes qu'ils ont continuellement sous les yeux. Comment songer à détruire des harmonies aussi touchantes ? comment transporter dans les sphères de la licence et de l'irréligion, tant d'éléments d'ordre et de sagesse, tant d'existences commencées sous les impressions de la plus austère morale, sous le gouvernement domestique le plus doux comme



le mieux entendu qui soit au monde ? Dans une telle situation de choses , il ne reste plus guère qu'un parti à prendre c'est de laisser aux Jésuites des enfans sur lesquels ils ont si justement acquis , par leur zèle et leurs soins , les droits de la famille , c'est de laisser achever sur une terre étrangère , ce qui se trouvait si heureusement commencé sous la protection de la patrie.

Déjà le même exemple d'exil volontaire a été donné , sous le règne d'Henri IV , par une jeunesse noblement enthousiaste de l'école des Jésuites , et nourrie par elle de force et de résignation. Pour nos enfans , après tout , cette école est du même prix que pour ceux qui viennent des extrémités de l'Europe , et des autres parties du monde , y chercher des leçons de sagesse. Je sais bien ce qu'en pourront dire les hommes qui s'occupent de l'économie politique ; je sens comme eux qu'il y a pour notre pays la différence de recevoir tribut de la part des étrangers , ou de le payer nous-mêmes : mais c'est le grand siècle des lumières qui le veut.

Cependant , je n'ai point nommé d'abord la classe qui aura le plus à souffrir de la perte des Jésuites : c'est celle des pauvres. Si elle savait aussi bien parler que les écrivains irréligieux ; si elle avait comme eux des journaux à ses ordres , que de choses elle aurait à dire (1) ! quels témoi-

---

(1) Voyez à la fin , la note 3.



gnages elle aurait à rendre de l'inépuisable et ingénieuse charité de ces odieux prêtres dont le nom vous fait horreur ! combien elle aurait de plaisir à briser vos tables de proscription !

Oui, les pauvres occupent bien de la place dans les établissemens des Jésuites. A voir l'attention continuelle dont ils y sont l'objet, le rôle qu'ils y jouent dans les moindres détails, la pensée dominante des maîtres et des élèves à leur égard, on croirait qu'ils en sont le commencement et la fin. Toutes les économies sont pour eux ; toutes les amendes sont pour eux ; tout le luxe dont on prive les autres et soi-même est mis en réserve pour eux ; entre les écoliers, mille petits impôts arbitraires s'établissent pour eux ; il n'y a pas jusqu'aux produits des exercices gymnastiques qui ne soient mis en réserve pour eux. Enfin, les domestiques et les *frères* travaillent pour eux ; on ne songe qu'à eux, on ne vit que pour eux. J'ignore comment les Jésuites s'arrangent dans leurs petits gouvernemens ; mais je ne crains pas de dire que le nombre des pauvres qu'ils habillent et nourrissent, excède de beaucoup celui de leurs élèves. Ainsi, de ce côté, voilà encore bien des parties souffrantes dont la philosophie anti-religieuse ne se chargera certainement point.

Il en est d'autres dont le sort excitera moins d'intérêt encore, parce que c'est un choix libre et volontaire qui les associe à la cause des Jésuites : je veux parler de ces pieux *frères* et de ces ser-

viteurs, si peu communs de nos jours, qui viennent de tous côtés leur demander la permission de s'exercer auprès d'eux, aux travaux humbles et pénibles, à la patience et à la charité, aux rigueurs d'une discipline sévère et aux souffrances de la persécution. Ceux-là ne sont point dirigés par des motifs suspects. Ils ne cherchent ni le profit ni l'oisiveté (1). Ils offrent gratuitement leurs veilles de dix-huit heures, les services de leurs bras et les sueurs de leurs fronts. Toute leur vie est livrée, consacrée aux besoins de la sainte république. Ils ne demandent en échange que des livres de piété et quelques intervalles de repos pour la grande affaire du salut, qui est tout pour eux.

Vous qui seriez curieux d'observer à quoi le gouvernement de la Religion chrétienne est bon sur la terre, transportez-vous au milieu de ces pieuses peuplades. Vous remarquerez que l'œil du maître n'y est point nécessaire pour veiller à l'accomplissement des devoirs. Là, vous ne verrez point votre confiance exposée aux tentations de l'infidélité; là, aucun dépôt ne risquera d'être violé; là, vous n'aurez point à demander si la tâche de chacun est exactement remplie. Tout marche, tout se ment par la seule impulsion des consciences, et un cas de réprimande légère est cent fois plus rare que, partout ailleurs, les cas de peine de mort. Continuez maintenant de faire la

---

(1) Voyez à la fin, la note 4.

guerre à la Religion, puisque vous le voulez absolument ; mais c'est elle qui produit ces admirables harmonies dans les petits gouvernemens particuliers où elle se fixe.

Sûrement il est triste de voir une race d'hommes aussi pure, enveloppée dans le sacrifice des Jésuites. Mais observons cependant, pour notre consolation, qu'elle n'est pas, à beaucoup près, aussi à plaindre que les autres classes dont j'ai parlé d'abord. La résignation et la piété l'ont préparée aux plus dures épreuves, et la rendent comme impassible à tous les événemens. Ainsi, ne demandons point ce qu'elle deviendra. Ses places sont marquées dans les exils et les périls, à côté des chefs de la famille sainte dont elle fait partie. Ils traverseront ensemble les mêmes écueils ; ils courront les mêmes hasards, sans qu'aucune tempête puisse les séparer. Seulement ils souffriront, les pauvres souffriront, nos enfans souffriront, et nous avec eux, en pure perte pour les malheureux aveugles qui appellent la condamnation des Jésuites, à peu près comme ceux de Jérusalem crièrent autrefois : *Tolle, crucifige*, sans y voir plus clair. Mais il faut apparemment que ces douleurs arrivent pour guérir les malades qui ne sont fous que sur parole. Après quoi, il est hors de doute que les esprits se rouvriront à la raison. L'invasion progressive du mal qu'on n'attend pas, et l'absence du bien sur lequel on compte si naïvement, feront re-

couvrir la vue à ceux qui ont eu le malheur de la perdre ; et c'est alors que les Jésuites , réconciliés avec la foule des ineptes , n'auront plus pour ennemis en France que l'élite des révolutionnaires et des impies.

---

 CHAPITRE VIII.

EN QUOI LES JÉSUITES SE TROUVENT POUR LE MOINS  
 AUSSI EMBARRASSÉS DE LEURS AMIS QUE DE LEURS  
 ENNEMIS.

Ainsi que je l'ai déjà remarqué, on veut appaiser les ennemis des Jésuites avec des raisons qui ne les appaisent point du tout. A leur avis, il n'y a que la mort qui aille au fait, et la chose ne saurait se faire à moins. C'est exactement comme dans le procès du pauvre animal de la fable, qui avait traversé un pré de moines :

Rien que la mort n'était capable  
 D'expier ce forfait.

Il ne s'agit donc pas de chercher des tempéramens avec lesquels les Jésuites ne seraient qu'à moitié tués. Ceux qui vous en demandent le sacrifice les veulent tués à n'en jamais revenir, tués à ne leur plus causer d'inquiétude, tués à les rendre maîtres du champ de bataille sur le point principal.

D'un autre côté, les esprits conciliateurs, ces timides sages qui, depuis long-temps, nous sont si malheureusement connus en France sous le nom de *modérés*, ne savent de quoi s'aviser pour amortir le coup qui menace de renverser les *grands grenadiers* de d'Alembert. Ils cherchent

des adoucissements, des palliatifs, des demi-planches de salut. On voit bien qu'ils sont effrayés des plaies de la Religion ; mais ils voudraient en être quittes pour les couvrir. Le fait est du moins que, dans des vues qui ne peuvent être que bienveillantes, ils viennent ajouter un nouvel embarras à la situation des Jésuites. Car il faut convenir que l'affaire des diplômes et du droit universitaire n'est qu'un incident de plus qui arrive pour la compliquer, sans lever le moins du monde la grande difficulté aux yeux des gens qui veulent *la mort sans phrase*.

Cet incident m'en rappelle un autre de la même espèce, mais qui est un peu plus divertissant. Un paysan de Basse-Normandie avait traduit en justice un de ces voisins qu'il accusait de lui avoir volé des pêches dans son jardin. Le pauvre défendeur crut atténuer ce mauvais cas en jurant qu'il ne lui avait pas volé *plus de pêches que de fèves*. Mais l'autre, sans se concerter, le prit au mot là-dessus ; et s'adressant vivement aux juges : « Précisément, mes bons » messieurs, s'écria-t-il, *j'oubliais les fèves*. »

A l'égard des Jésuites, le parti révolutionnaire avait également oublié les fèves ; c'est l'Université qui l'y fait songer. Sans cela, il s'en tenait aux pêches. Mais comme il ne renonce point à celles-ci non plus, il est clair que son grief principal se trouve augmenté d'un grief accessoire dont les Jésuites se seraient fort bien passés. Ainsi

désormais il ne se contentera plus de les tuer avec les anciens arrêts de parlement, il y ajoutera les fèves, c'est-à-dire les diplomes; et par conséquent, on aura donné un second tranchant à son arme.

Maintenant, si vous voulez que je vous dise mon sentiment sur les amis qui ont imaginé les diplomes pour sauver les Jésuites, et sur les ennemis qui s'en tiennent aux vieux arrêts de proscription pour achever de les noyer, je vous avouerai franchement que je serais moins embarrassé de ces derniers que des autres; car ces autres se présentent avec des raisons spécieuses, avec des apparences de modération et de douceur qui séduiront d'autant plus facilement les esprits, qu'on est peu accoutumé à voir les Jésuites gâtés par ces sortes de ménagemens. Mais ensuite, si je ne me trompe, ils les paieront cher, lorsque l'ignorante multitude s'en sera fait un argument pour crier qu'ils ne peuvent s'accommoder de rien, et qu'ils sont décidément indignes de participer aux brillantes innovations de l'heureux siècle.

Assurément, je ne me vante pas de connaître assez la question pour être sûr de l'exposer avec une exactitude parfaite. Mais ce que je puis vous dire, c'est qu'avant de me dessaisir, entre les mains des Jésuites, d'un fils unique dont le bonheur m'occupe beaucoup plus que le mien, j'ai si attentivement examiné le fond de leur vie re-



ligieuse et de leur position, que je crois avoir fini par attendre passablement leur langue. Or, voici l'état d'embarras où je me figure qu'ils doivent être, d'après l'idée que je me suis faite de leur charte constitutionnelle, de leurs inviolables règles et de l'organisation spirituelle de leur petit gouvernement.

Les Jésuites sont soumis, les uns à l'égard des autres, au mode d'existence, au régime constitutif qu'un saint fondateur leur a tracé. Une des principales conditions de ce régime, c'est de consentir individuellement à être jugés par leurs pairs, et à vivre dans une dépendance hiérarchique dont personne ne puisse s'affranchir sans perdre ses droits, son caractère et sa qualité. Cette discipline est le fondement de leur vie intérieure; elle est la police et la justice qui leur servent à se gouverner d'une manière si admirable. Demandez-leur tout ce que vous voudrez; il l'accorderont; tant que cet ordre de choses n'en devra point souffrir. Mais si vous touchez à leur hiérarchie, à leurs règles de subordination, à cette chaîne de dépendances réciproques qui les attache tous par quelque devoir ou par quelque point de soumission, alors vous brisez le seul pivot autour duquel leur établissement religieux puisse rouler et se soutenir; vous ne leur laissez plus que l'option de sauver leur qualité de Jésuites par l'exil, ou de la perdre au milieu de vous.

Je suppose donc, puisque tout le monde le dit, qu'on songe à les délivrer de la persécution révolutionnaire en leur imposant trois conditions : celle de prendre des diplomes pour leurs maisons d'éducation ; celle de payer un droit fiscal ; et enfin l'obligation d'admettre chez eux les inspecteurs de l'Université. Cela posé, je cherche à combiner ces trois points avec ce que je viens de dire de leur régime fondamental ; et ensuite je me demande ce qu'il y aurait moyen de faire pour tout concilier. J'espère que là-dessus on ne me soupçonnera pas de mauvaise foi ; car je ne crains rien tant que de voir mon jeune fils monter sur les charrettes de Saint-Acheul, avec ses nobles et courageux maîtres, pour aller chercher un asile au fond de l'Allemagne ou de la Pologne. Et c'est cependant à quoi je saurai me résoudre, plutôt que de briser son pauvre cœur en le séparant des dignes Pères qui m'égalent aujourd'hui dans ses affections, et qui me surpassent mille et mille fois en moyens de l'élever pour le bien et la vertu.

Ce qui concerne le droit universitaire ne me causerait aucune répugnance ; je m'y soumettrais sans difficulté, parce que les plaies d'argent ne sont point mortelles, surtout pour les consciences. Ce tribut, d'ailleurs, est loin d'approcher des sacrifices volontaires qui signalent le désintéressement des Jésuites ; et pour peu que leur générosité voulût se resserrer à l'égard des fa-

milles qu'ils savent n'être pas dans l'aisance, à coup sûr ils gagneraient au marché.

La question des diplômes me paraîtrait beaucoup plus embarrassante. Outre qu'elle renferme peut-être des inconvéniens que je n'y vois pas, en voici quelques-uns qui suffisent, à mon avis, pour renverser toute la législation des Jésuites. Du moment où vous armez de diplômes étrangers des hommes qui doivent toujours rester désarmés de force et d'autorité en présence de leur régime intérieur, il n'y a plus de Jésuites. Du moment où vous leur fournissez des moyens d'indépendance et d'émancipation contre la hiérarchie des pouvoirs domestiques dont ils relèvent immédiatement, il n'y a plus de Jésuites. Du moment où vous offrez aux porteurs de diplômes une protection qui leur permet de secouer le joug de leur gouvernement spirituel, et même de se mettre à sa place, il n'y a plus de Jésuites. Vous exposez leur domaine aux invasions de l'anarchie; vous retirez de leurs mains le nerf qui produit parmi eux tant d'ordre, d'harmonie et d'effets merveilleux. Vous mettez des maîtres là où leur institut n'a mis que des subordonnés, et vous faites dépendre l'apanage de tous des caprices d'un sujet rebelle qui voudrait profiter de sa force extérieure pour écraser le droit commun.

Et comme cette image de la législation privée des Jésuites se reproduit à peu près tout entière dans les formes de leurs études, dans l'organisa-

tion de leur enseignement , il est clair que toute l'économie de leur système d'éducation se trouve dénaturée et méconnaissable. Alors , de deux choses l'une : ou vous permettrez que l'on continue d'être élevé selon la méthode des Jésuites , et , dans ce cas , il ne faut leur imposer ni les règles ni les inutiles diplomes de l'Université ; ou bien vous voulez qu'il n'existe qu'un seul et même mode d'instruction , qu'une espèce de régie générale des études pour tout le royaume , et dans ce cas , on a raison de déclarer nettement que les Jésuites seront licenciés ; car s'ils ont été si célèbres et si recherchés dans tout l'univers , à cause de leur manière d'éduquer la jeunesse , c'est nécessairement parce que cette manière était différente des autres. Or , une fois qu'elle ressemblerait à celle de tout le monde , on ne voit pas trop ce qui ferait courir après eux.

Les observations que je viens de présenter , au sujet des diplomes , doivent faire pressentir ce que j'ai à dire au sujet des inspecteurs. Qu'iraient-ils examiner dans les maisons des Jésuites ? Si elles sont établies sur le même pied que les autres ? non. Si la jeunesse y est plus chrétiennement élevée que dans les collèges de l'Université ? oui. S'il est permis de craindre avec elle des accidens de révolte et d'anarchie ? non. Si elle connaît mieux ses devoirs de Religion , et si elle va plus souvent à confesse ? oui. Si on l'occupe des libertés publiques et de ce que disent

les journaux révolutionnaires ? non. Si on lui permet les liaisons suspectes , les dissipations du dehors et les spectacles ? non. Si elle est surveillée avec plus d'exactitude qu'ailleurs , mieux disciplinée et plus soumise ? oui. Si elle reçoit un enseignement plus religieux que philosophique ? oui. Si le choix des lectures est fait avec plus d'attention et de prudence dans les maisons des Jésuites que dans les autres ? oui. Si leur système de punitions et de récompenses est plus varié , mieux entendu et plus efficace ? oui.

— A présent , quelle sera la mission des inspecteurs qui arriveront au milieu de ces petits états ? Ne les visiteront-ils que pour approuver aveuglément tout l'ordre de choses qu'ils y trouveront établi ? A quoi bon alors tant de fatigues et de voyages ? Y porteront-ils la critique et la réforme ? Iront-ils démolir , en présence d'une jeunesse idolâtre de respect pour ses maîtres , le mode d'éducation , la discipline sévère , le régime d'études qui fait l'admiration du monde depuis deux siècles ? Alors , encore une fois , il n'y a plus de Jésuites ; le désenchantement est produit , et l'édifice tombe.

Mais s'écrient tous les délicats moralistes de la révolution , il faut bien veiller à ce qui se passe dans l'instruction publique ; il faut bien savoir si la jeunesse est élevée d'une manière rassurante pour l'ordre social. Eh ! messieurs , prenez-y garde , vous parlez tout à fait contre vos

principes. Vous avez écrit des volumes pour prouver que le droit de la puissance publique se borne à *réprimer* après coup, c'est-à-dire quand le mal est consommé. On vous a vus mille fois tout en feu contre vos adversaires, parce qu'ils prétendaient que la licence des écrivains anarchiques devait être *prévenue*, et qu'il ne fallait pas attendre que la maison fût brûlée pour y porter de l'eau. Soyez donc un peu conséquens ; attendez aussi que les écoliers des Jésuites aient failli pour leur appliquer vos scrupules. Vous ne souffrez pas qu'on aille visiter vos arsenaux et vos instrumens de dommage avant que les plaies publiques nous aient avertis de l'usage que vous en vouliez faire ; pourquoi obligeriez-vous les Jésuites à vous rendre compte de l'avenir ? Laissez-les d'abord semer, vous verrez bien ce qui lèvera : si c'est de l'ivraie, vous la brûlerez. Mais, du reste, voici ce que je puis vous dire provisoirement pour vous rassurer : c'est que si j'avais à prévoir, chaque jour, duquel des deux côtés il paraîtra le plus d'écrits dangereux et de mauvaises pensées le jour suivant, je parierais toujours que ce serait du vôtre. Dès demain, nous verrons si j'aurais tort.

A mon tour, cependant, j'avoue que je pêche aussi par prévision, et que j'ai peut-être grand tort de m'alarmer, comme je le fais, sur l'avenir prochain des Jésuites. Cette inquiétude est permise, sans doute, à ceux dont les oreilles sont encore frappées des noms sinistres qui retentis-



saient, il y a peu de jours, aux portes de l'instruction publique : mais, depuis, M. de Martignac l'a sauvée de l'irruption des Barbares ; et sûrement un Ministre qui doit aux lettres sa première illustration, protégera de sa reconnaissance la corporation savante qui a le plus contribué à leur éclat.

Si l'ombre glorieuse de l'ancienne Grèce suffit aujourd'hui pour couvrir à nos yeux la barbarie de la Grèce moderne, comment le souvenir de dix mille Jésuites illustrés par des travaux immortels et par tous les arts de la civilisation, ne protégerait-il pas au milieu de nous les héritiers de leur zèle, de leurs talens et de leurs vertus !



## CHAPITRE IX.

## APPENDICE

POUR LA TROISIÈME PARTIE

## DU COLLÈGE DE MON FILS,

QUI EST DEVENUE PROPHÉTIQUE.

DANS un ouvrage que je vous ai consacré, il y a quatre mois, mon cher fils, je vous ai laissé entrevoir des chances d'événemens qui ont pu altérer votre innocent repos. Le temps a marché plus vite que je ne pensais; et ce qui me paraissait éloigné alors, me paraît maintenant prochain. Vos vénérables maîtres sont encore une fois menacés du sol étranger. Je n'ai pas besoin de vous dire, à vous qui connaissez la trempe de leurs âmes chrétiennes, que cette épreuve les trouvera plus forts que nous pour la supporter. A leurs yeux, chaque point de la terre correspond également au Ciel, et toute route conduit à la patrie qu'ils cherchent; seulement ils savent que la persécution y mène plus vite.

Au surplus, mon cher enfant, si la tribulation nouvelle qui les menace vient à se réaliser, regardons-la comme une faveur marquée que la Providence leur envoie pour leur épargner le sort des malheureux aveugles dont l'obstination résiste à ses avertissemens.

Vous savez que , quand Dieu résolut de perdre la race des hommes , la sainte famille de Noé trouva grâce devant lui. Pour qu'elle ne fût pas comprise dans la condamnation commune , il lui ordonna de se retirer dans une arche d'où elle pût assister en sûreté aux désolations de la terre. Témoin , comme vous l'êtes , des vertus , de la piété , de la vie saintement innocente des Jésuites , vous devez croire facilement que le Ciel les traite avec la même bonté , et que , pour les faire retirer à temps de devant sa colère , il leur dit aussi : *Ingrederere tu et omnis familia in arcam.*

Vous faites maintenant partie de cette famille , mon cher fils ; vous lui appartenez par l'affection et la reconnaissance ; vous lui appartenez par l'espèce d'adoption dont elle a bien voulu vous honorer. Ainsi , vous serez reçu dans son arche : plus heureux que tant d'autres , dont les yeux ne veulent point s'ouvrir sur ce commencement de douleurs ; plus heureux que votre père lui-même , qui , malgré le pressentiment du déluge de maux qu'il voit approcher , attend stupidement le sort réservé aux vaincus dans les jours d'anarchie.

Ce n'est pas seulement une ligne de devoirs que je vous ai tracée dans *le Collège de mon Fils* ; ce sont des conseils de prudence et de sûreté que je vous ai donnés. Persuadé que les Jésuites sont du petit nombre des justes que la protection du Ciel n'abandonnera pas au milieu des plus grandes tempêtes , je ne connais point de

meilleur abri pour vous , mon cher enfant , que l'ombre de leurs ailes ; et rien n'est plus propre à rassurer ma tendresse paternelle , que de vous y avoir caché. Le prophète Daniël ne fut pas mieux protégé dans la fosse aux lions.

Toutefois, mon cher fils , pour consentir à vous séparer de moi , j'ai besoin de me rappeler la marche des événemens révolutionnaires dont mes yeux ont été témoins. Alors , j'ai vu l'incendie commencer de la même manière qu'aujourd'hui , par quelques points séparés que l'on regardait comme indifférens pour la conservation de l'édifice social. Personne ne se crut intéressé à secourir son voisin. On laissa d'abord brûler les châteaux , sans penser le moins du monde que le feu pourrait arriver jusqu'aux chaumières. La petite noblesse était jalouse de la grande , et le seigneur de village souriait à l'abaissement du seigneur de cour. Le clergé inférieur était jaloux des chanoines , des abbés , des Evêques. Ce n'était pas qu'on prétendit monter ; on ne voulait que voir descendre les autres. Une pleine et entière satisfaction fut donnée là-dessus à tout le monde ; mais on ne s'avisa d'être inquiet pour soi , dans les rangs secondaires , que quand on vit la foudre tomber du haut des cèdres sur les roseaux.

Vos illustres maîtres , mon fils , sont comptés avec raison parmi les cèdres du sacerdoce. Vous n'êtes point encore en état d'apprécier les divers genres de mérites qui les élèvent si haut ; mais

vous avez sous les yeux leurs exemples de sagesse et de vertu , leurs touchantes sollicitudes pour les jeunes troupeaux confiés à leur garde ; leur inépuisable charité pour les pauvres ; leur vie sainte et inoffensive ; leur grand caractère de courage et de patience. D'un autre côté, vous avez attendu dire mille fois que leur renommée a long-temps parcouru l'univers sans jamais s'altérer ni s'affaiblir. En faut-il davantage pour vous expliquer l'origine première des haines, des persécutions, des rivalités chagrines et des folles jalousies qui s'attachent à leur nom ?

Ils ont donc à se défendre à la fois, et des efforts de l'impiété, qui les redoute, et de l'indifférence encore plus dangereuse des petits esprits, qui les abandonnent peut-être avec un secret plaisir. C'est en cela que nous retrouvons une des images de la révolution. Alors on se sépara, on s'isola les uns des autres, et de proche en proche, tout le monde attendit froidement les coups mortels qui passaient de rangs en rangs pour arriver jusqu'aux derniers. Une partie des grands attendit que la cour eût succombé ; la noblesse de robe attendit qu'on en eût fini avec la noblesse d'épée ; le commerce attendit que la finance fût sacrifiée ; la bourgeoisie attendit qu'on eût renversé tout ce qui se trouvait au-dessus d'elle ; le haut clergé attendit que le sort des Évêques fût décidé ; les ordres inférieurs du sacerdoce attendirent que les ordres supérieurs fussent

moissonnés; chaque étage attendit successivement que la maison s'écroulât pièce à pièce jusqu'aux fondemens. Enfin, personne ne vit son propre danger dans le péril commun; et l'on ne voulait absolument s'en rapporter là-dessus qu'aux coups dont on était soi-même victime.

Notre insouciance d'aujourd'hui est encore plus niaise et plus incompréhensible. Car les journaux révolutionnaires perdent patience au point de déclarer hautement que les Jésuites ne sont que pour leur petite part dans le grand sacrifice qu'ils réclament au nom des libertés publiques; et cependant on dirait que nul ne veut prendre l'avertissement pour soi. On se regarde; chacun interroge son égoïsme, et se contente d'espérer que le calice ne passera que chez ses voisins. Ainsi, mon fils, réjouissez-vous de ce que vos dignes maîtres savent plus positivement à quoi s'en tenir, et de ce que leurs noms sont plus lisiblement écrits sur les tables de proscription. C'est Dieu qui récompense leurs hautes vertus en les désignant pour entrer dans l'arche : *Ingrederet tu et omnis familia in arcam.*

Ce que je vous ai dit, il y a quatre mois, lorsque le danger paraissait encore éloigné, j'aurai le courage de vous le répéter dans ce moment de crise et de tribulation : c'est un devoir pour nous de rendre témoignage à la cause des Jésuites, parce que nous les savons justes et innocens. Vos mains son encore trop faibles pour aller les sou-

tenir dans l'exil; mais il vous suffira de les suivre pour contribuer à leur défense de la seule manière qui soit en votre pouvoir. Par-là, vous constaterez à la fois votre reconnaissance pour leurs bontés, et votre confiance dans leurs vertus. C'est une espèce d'acte de foi qui leur est dû, mon cher enfant, et que nous sommes obligés de mettre, comme contre-poids, dans la balance que l'injustice humaine a tant chargée de ses mille accusations contre eux.

Si jamais j'ai donné aux Jésuites une marque de considération, et vous une preuve de tendresse, à coup sûr elles se trouvent dans l'incomparable sacrifice que je m'impose. Mais pour adoucir dans votre cœur le chagrin que vous craignez de me causer, comptons ce qui adoucira le vôtre : car c'est là ma part de consolation.

D'abord, je ne crains pas que la terre hospitalière puisse manquer à vos vénérables maîtres; ils ne sont plus repoussés de nul côté que par les peuples irréli-gieux et révolutionnaires. Il semble que tout le monde, excepté nous, veuille profiter des rudes leçons que l'anarchie nous a données, et recueillir de nos folles expériences les fruits que nous dédaignons. Partout les Jésuites sont appelés et attirés par les monarchies qui veulent durer. L'Angleterre elle-même, avec ses entrailles de marbre pour la Religion romaine, aime mieux s'exposer aux effets de leurs conquêtes spirituelles, que de se priver des avan-



tages de leur grande école de morale et d'instruction ; elle protège leurs établissemens, et voit de bon œil croître et s'agrandir ces riches pépinières des vertus sociales. L'Autriche vient de leur ouvrir ses vastes États, aux conditions les plus avantageuses et les plus honorables : non-seulement elle ne les réduit pas, comme nous, à cacher leur amour du bien public et leurs œuvres de piété, mais elle leur offre toutes les concessions dont ils ont besoin pour faciliter leurs travaux, et les mettre en harmonie avec les règles de leur institut. Au risque de se rendre ridicule dans l'esprit de nos séditionnaires casuistes, elle trouve fort bon qu'ils reconnaissent un Général étranger, et elle autorise formellement leurs pieuses communications avec lui. Apparemment, l'Empereur d'Autriche ne lit point nos journaux révolutionnaires, ou bien il ne croit point sur leur parole que c'est le Général des Jésuites qui dispose de toutes les couronnes.

Ainsi, mon cher fils, vous voilà, grâce au Ciel, assuré de bien des retraites, en cas d'événement. Partout ailleurs que dans les pays qui voudront secouer le joug de la Religion et de la royauté, vos nobles maîtres seront accueillis avec les empressemens et le respect dus à la renommée de leurs travaux et de leurs vertus ; les menaces de l'impiété ne les forceront plus, de peur de scandale, à tenir votre innocence cachée au fond de leurs saints asiles. Les peuples accour-



ront en foule à vos cérémonies religieuses, à vos touchantes solennités, sans que vous ayez à craindre d'être troublés par les susceptibles amis des libertés publiques, par ces contrôleurs jurés des chartes constitutionnelles. Chose que le monde n'avait encore vue qu'une fois : loin de la patrie, et en vertu des simples droits de l'hospitalité, vous prierez plus librement qu'en France pour votre Roi, pour les prospérités de son règne, et pour ce jeune rejeton des lis dont les puissans complices de Louvel épient peut-être les jours. Oui, mon fils, vous prierez pour lui, vous prierez pour sa glorieuse race ; et ce sera l'innocence des jeunes compagnons d'exil des Jésuites, unie à celle de leurs pieux maîtres, qui désarmera le plus sûrement la colère du Ciel. Ce sont vos voix pures qui contribueront le plus efficacement à détourner enfin les embûches de la malice humaine, de cette famille auguste à laquelle il est si grand temps de ne plus demander de martyrs !

Des adversités plus hautes et plus touchantes que les vôtres, mon cher enfant, ont illustré naguère le sol où vous serez probablement jeté par ces tempêtes. Les traces de grandeur d'ame dont il est empreint, les souvenirs que vous y trouverez encore vivans, adouciront pour vous ces temps d'épreuves. D'autres images viennent aussi se placer devant moi pour me consoler. Je vous vois, il est vrai, poussé hors de la patrie ; mais ce n'est pour vous qu'un déplacement de

scène. Rappelez-vous la situation d'Enée lorsqu'il eut abordé le rivage hospitalier de Carthage. Il s'y revit au milieu de ses compagnons et de ses dieux domestiques, au milieu des douces images de sa chère Ilion.

Eh bien, mon fils, le même genre de consolation vous est réservé. Partout où vous accompagnerez vos dignes maîtres, vous retrouverez le tableau de la vie de Saint-Acheul. Ces mœurs si douces, cette paix si profonde, ces exemples si touchans de vertu et de sainteté, ces habitudes d'ordre et de travail, ces exercices de piété, ces pompes religieuses, ces harmonies si pénétrantes de votre église, ces autels que vous saluez, matin et soir, de vos prières et de vos actes de foi; tout cela vous suivra comme par enchantement. Cette immobile sérénité de cœur et d'esprit qui se manifeste sur tous les fronts, ne subira point d'altération, parce que les consciences qui la produisent sont toujours sans peur et sans reproche. Les vénérables *Pères* qui me remplacent auprès de vous pour les soins et la tendresse, et que je ne puis remplacer, moi, ni pour la culture de vos mœurs ni pour la science du bien, vous les conserverez tous; car ce n'est pas dans la persécution que le lien religieux qui les unit peut être exposé à se rompre. Tâchez, mon fils, de retenir les leçons de patience et de courage que vous recevez d'eux; et puisque vous êtes à l'école de la résignation, apprenez à subir dignement les dures épreuves de la vie.

Quant à ces bons *frères* et à tous ces autres pieux serviteurs qui se sont voués , par religion , au service des Jésuites et même au vôtre , par humilité chrétienne , ne craignez pas qu'il en manque aucun au rendez-vous de l'exil. Vous vous retrouverez aussi au milieu d'eux. La ferveur de zèle et de charité qui les anime continuera de protéger votre enfance. Témoin de leur vie sainte, vous êtes déjà en état de juger que le découragement ne les saisira pas. L'œuvre de salut qu'ils ont entreprise sera certainement achevée , et ils ne s'arrêteront pas à moitié chemin dans le grand voyage de l'éternité.

J'ignore , mon cher enfant , le parti que prendront les autres familles , et je ne puis dire ce qu'il vous restera de vos compagnons d'étude : mais au moins vous êtes bien assuré de revoir partout , au nombre de plusieurs centaines , ces jeunes étrangers que leurs parens ont envoyés de si loin chercher l'école des Jésuites. Ceux qui l'ont estimée assez cher pour ne pas craindre d'y expatrier tant d'enfans , jugent toujours , sans doute , qu'elle vaut la peine de leur être conservée au même prix. Il n'y aura , pour ces jeunes gens , que la différence de vivre étrangers en France ou ailleurs. Ainsi , vous voilà sûr de ce côté-là de ne point vous trouver trop dépaycé.

Mais ce qui est à mes yeux d'une bien autre importance , mon cher fils , c'est qu'aux bontés et aux soins paternels dont vous continuerez

d'être l'objet , vous vous croirez toujours à Saint-Acheul ; c'est qu'au milieu des pauvres qui viendront en foule bénir le nom de vos maîtres , vous vous croirez toujours à Saint-Acheul ; c'est qu'aux exemples de vertu et de charité qui vous seront donnés , aux principes de sagesse et de soumission dont vous serez nourri , à la vue de ce tableau de mœurs innocentes et de piété sainte devant lequel votre front ne cessera point de s'incliner de respect , vous vous croirez toujours à Saint-Acheul , c'est qu'au sein du bon ordre , de la paix des consciences et des joies pures ; au milieu des exercices variés de la Religion et de l'étude , à la voix des prières qui s'éleveront continuellement au Ciel pour le salut de la famille royale et pour le bien de l'Etat , vous vous reconnaîtrez partout sous le gouvernement des Jésuites.

---



---

## NOTES.

---

(1) *Page 15.* Cette vie de 400 fr. paraîtra un peu en contradiction avec toutes les histoires qui courent le monde sur la scandaleuse opulence des Jésuites ; mais ce n'est pas leur faute , ni la mienne non plus. Sans avoir cherché à vérifier leurs calculs , je les tiens pour très-exacts , et voici pourquoi :

Le service de leur table consiste , cinq jours de la semaine , en deux petits plats , dont un de légumes : c'est ce que leurs écoliers appellent le *justaucorps*. A la vérité , on y ajoute une entrée le jeudi et le dimanche ; et ces deux jours de grand régal , le repas dure vingt-cinq minutes. Il n'y a pas de maîtres de pension à Paris qui ne soit en état de juger , du premier coup-d'œil , qu'un tel luxe pourrait se prendre à l'entreprise pour une somme peu considérable.

Quant aux vêtemens , ce n'est pas par-là que les Jésuites brillent. La serge et le gros drap de nos pères , voilà tout ; et Dieu sait combien ils les font durer ! Il est généralement reçu , parmi les personnes qui les connaissent , qu'*un Jésuite ne s'use que par les genoux*.

Je vois arriver une observation de la part de leurs bons amis. On va dire qu'il est bien étonnant que des économistes qui savent vivre pour 400 fr. , ne sachent pas faire vivre au même prix les élèves de leurs maisons. Je commence par répondre , sur ce point , que la table de leurs élèves est mieux pourvue que la leur propre , et que les jours de *justaucorps* qu'ils s'imposent à eux-mêmes , cinq fois la semaine , ils ne les imposent point aux autres ; car s'ils sont maîtres d'exposer personnellement leur santé aux jeûnes et aux privations , ils comprennent très-bien qu'ils n'ont pas le même droit sur la santé de la jeunesse qui leur est confiée.

J'observerai ensuite qu'une aussi sage administration que la leur doit en effet savoir obtenir des bénéfices d'un côté pour les distribuer de l'autre : sans cela, comment trouveraient-ils moyen de doter un si grand nombre d'écoliers qui ne sont point en état de payer pension, et de venir sous main au secours de tant de familles nobles, réduites par la révolution à chercher secrètement auprès d'eux la réparation de leurs malheurs ?

Ceux que la passion met hors d'état de rien écouter en faveur des Jésuites, ne se soucieront guère davantage de ce qui me reste à leur dire là-dessus ; mais n'importe, il faut toujours parler raison pour le petit nombre d'esprits qui n'y ont pas encore renoncé.

Les Jésuites ont toujours parfaitement senti que leurs maisons devaient se légitimer aux yeux de leurs amis et de leurs ennemis, non-seulement par un grand tribut de bien public, mais par des sacrifices matériels. Prenons pour exemple celle de Saint-Acheul, que la clameur révolutionnaire a rendue aussi célèbre que Mont-Rouge. Elle est établie sous le nom de *Petit-Séminaire* ; et la dispute roule, comme dans la satire de Boileau, sur la question de savoir si c'est un *coq* ou un *chapon*. Au pis aller, prenons que ce soit un coq : toujours est-il qu'il sort de là, tous les ans, de trente-cinq à quarante étudiants qu'on a longuement préparés à entrer au grand séminaire du diocèse. Or, en comptant les années d'études qui mènent jusque là, il faut au moins dans le petit séminaire un fonds de trois cents jeunes gens. Eh bien, il est presque tout entier à la charge des Jésuites ; c'est à leurs frais et dépens que cette pépinière est entretenue, et c'est aux besoins du diocèse qu'ils offrent ce sacrifice. Puis on vient parler d'un droit universitaire que Saint-Acheul se dispense de payer ! Mais le voilà, ce droit ; le voilà porté à son comble ; le voilà beaucoup plus gros qu'aucune des rétributions qu'on peut demander sous l'autre forme. Aimez-vous mieux qu'il s'appelle *chapon* ! à la bonne heure, mais il cessera d'être *coq* ; et si l'Université gagne quelque chose au mar-

ché, les Jésuites y gagneront plus qu'elle. Seulement le diocèse d'Amiens n'en sera pas le bon marchand ; et je doute que M. l'Évêque aime autant le chapon que le coq. En tout cas, Saint-Acheul se trouve armé de cet argument sans réplique :

Me fera-t-on porter deux bâts ?

(2) *Pag.* 39. Les écrivains révolutionnaires ont néanmoins deux poids et deux mesures, pour ce qui concerne l'observation des règles. Un maire des environs de Paris s'est avisé dernièrement de vouloir empêcher un maître d'école qui n'était pas en règle, de donner des leçons dans sa commune ; mais il s'est trouvé que ce maître d'école était en règle, pour les sentimens et les opinions, aux yeux de la faction anti-religieuse, et voilà qu'elle s'est mise à soutenir que les pères de famille sont bien les maîtres de faire instruire leurs enfans par qui bon leur semble.

Cette doctrine répondait à un besoin du moment. Il s'agissait d'un brave officier en retraite, qui s'est probablement signalé par de bons coups de sabre donnés et reçus au service des libertés publiques ; il fallait bien le défendre, et lui donner raison contre un maire accusé de vouloir éteindre les lumières du siècle : c'était le cas d'oublier qu'il n'était point en règle, et ses amis n'y ont pas manqué.

Avec les Jésuites, ce sont d'autres principes et une autre manière d'envisager les choses : les pères de famille n'ont plus le droit de faire élever leurs enfans comme bon leur semble ; il y a trop de danger à s'en rapporter à eux là-dessus. A la bonne heure s'ils confiaient leur instruction à des officiers en retraite, à des braves qui ont vu le feu : ceux-ci, en fait de morale et de principes, leur donneraient du bon. Mais les Jésuites ! les Jésuites ! est-ce qu'ils s'y connaissent ?

C'est pourtant dommage que le point admis en faveur des braves officiers en retraite ne puisse pas l'être en faveur des Jésuites ; cela aurait levé toutes les difficultés : on aurait reconnu en thèse générale, que les parens qui veulent donner leur confiance aux hommes religieux, sont aussi excusables



que ceux qui la donnent aux hommes irréguliers, et la dispute finissait par-là. Mais les Jésuites! les Jésuites! hors la loi!

(3) Page 54. C'est dans le détail de ses soins pour les pauvres qu'il faut voir l'intérieur d'un petit séminaire de Jésuites. Maîtres, élèves, frères, domestiques, tout présente l'aspect de ce travail des abeilles décrit par Virgile : *Fervet opus*.

Les uns ont ouvert de petits magasins de friandises et d'instrumens pour les exercices gymnastiques; et des livres de commerce y sont tenus, comme dans les comptoirs, par des commissaires choisis entre les élèves les plus considérés. Chacun y porte son tribut, en échange de quelque bagatelle qu'on lui délivre. Dans ces espèces de boutiques à prix fixe, un bénéfice réglé est établi au profit des pauvres; il ne se fait pas une consommation de luxe, il ne s'use pas un cerceau ni un ballon, qui ne produise son tant pour livre à l'indigence.

Entrez au réfectoire : vous y voyez des paniers se remplir à vue d'œil de tous les comestibles dont on est libre de se priver sur le dessert. Ceux qui succombent à la tentation, se rachètent volontairement de ce petit péché en remplaçant presque toujours par des contributions pécuniaires les secours dont ils craignent d'avoir privé les pauvres. Les maîtres sont là aussi pour veiller à ce que rien de ce qui doit former la part des aumônes, ne soit perdu ou négligé. Sous peine d'encourir les amendes réglées au profit des indigens, chaque élève répond personnellement du moindre gaspillage; il est tenu de porter lui-même les débris de ses repas dans les paniers qui les attendent. La plupart des fautes légères de discipline s'expient en argent; et les *questeurs* chargés d'alimenter la caisse de la charité, ont grand soin d'interpréter tous les cas en faveur des pauvres, comme nos écrivains révolutionnaires les interprètent tous à la charge des Jésuites.

Rien n'est plus touchant que de voir, sur la route de Saint-Acheul à Amiens, ces grands jeunes gens des premières familles de France, et même de l'Europe, portant au bras des pa-

niers remplis de secours pour les indigens et les malades. Leurs fronts, rayonnant d'une joie pure, semblent exprimer les sentimens de charité qui les animent. On voit que les Jésuites, en cultivant les esprits, ne négligent pas de former les cœurs à la compassion. Mais, il faut en convenir aussi, l'injustice ne les poursuit pas partout comme dans notre grand foyer des lumières. Si l'on consultait la ville d'Amiens, sûrement on ne la trouverait pas là-dessus de même sentiment que Paris; il y paraît dans les moindres choses. De ce côté-là, on n'entend personne crier : *A bas les Jésuites!* Loin de les insulte, on s'incline de respect devant eux. L'ouvrier suspend son travail pour saluer tout ce qui porte leur livrée, c'est-à-dire tout ce qui s'annonce, par l'extérieur, comme appartenant aux bienfaiteurs du pays. Le couvreur se redresse sur le toit des maisons, le maçon quitte sa truelle, le simple passant marque sa vénération; et quiconque a éprouvé la faim ou la misère est toujours sûr de reconnaître parmi eux quelqu'un qui l'a secouru.

(4) *Page 65.* Les gens du monde ne savent que sourire de pitié à la vue de cette classe d'hommes. Ils ont grand tort, elle vaut mieux que nous. S'ils la connaissaient aussi bien que moi, ils consentiraient volontiers à échanger tout ce qui les entoure, à commencer par leurs amis, contre des serviteurs aussi sûrs et aussi fidèles. Contentons-nous de faire parler leur conduite.

Sans examiner si les esprits forts se moqueront d'eux, ils viennent se placer sous la direction, ou, si l'on veut, sous le pouvoir absolu des Jésuites. Ce qu'ils y cherchent, ce sont les moyens de faire leur salut. En échange du simple nécessaire, ils apportent des bras laborieux, un genre d'industrie et de capacité dans les arts, les métiers ou l'agriculture. Ils s'interdisent jusqu'à la pensée d'aucune récompense ni d'aucun salaire. Jamais une pièce d'argent ne passe par leurs mains que pour entrer dans celles des pauvres.

S'il vous arrive de leur en offrir pour prix de quelque ser-

vice, ils se contentent de vous indiquer l'espèce d'aumône que vous pouvez faire à leur intention ; mais ils ne s'en chargent pas eux-mêmes.

J'ai dit que l'oisiveté n'est pas ce qui les attire auprès des Jésuites : et s'ils agissaient, en effet, d'après ce calcul, ils y trouveraient du mécompte ; car, à l'exception des momens qui leur sont laissés pour leurs exercices de piété, il n'y a pas le moindre vide dans leurs occupations. Maçons, vitriers, cultivateurs, métayers, couvreurs, tailleurs, ouvriers et gens de peine de toute espèce, il n'en est pas un qui ne travaille avec autant d'ardeur pour l'intérêt de la communauté, que s'il s'agissait de sa famille et de lui-même.

Aussi, rien de plus merveilleux que les résultats d'une pareille administration : elle tire de ses propres moyens d'industrie et de l'œuvre de ses mains, ce que l'agriculture et l'économie domestique peuvent lui fournir de ressources, tant pour le besoin des siens que pour celui des pauvres. Depuis l'herbe des prés jusqu'au blé des champs, depuis le plus petit animal de basse-cour jusqu'à la plus grosse pièce de bétail, elle sait tout faire contribuer à sa prospérité. Voilà ce qui explique ses prodiges de charité envers les malheureux, cette multitude de charges qu'elle s'impose, ces pensions gratuites, ces soulagemens qu'elle procure sans ostentation à un si grand nombre de familles.

Il faut, au surplus, que les Jésuites comptent bien sur celui dont Racine a dit :

Aux petits des oiseaux il donne la pâture,  
Et sa bonté s'étend sur toute la nature ;

car il y a déjà long-temps que la terrible voix des révolutions les avertit de prendre garde à eux ; et cependant ils ont si peu songé à se faire des ressources, qu'aux approches de la misère qui les menace, aucun de leurs pauvres et de leurs boursiers ne s'est aperçu de la moindre diminution de bienfaits.

---



---

## TABLE.

---

	<i>Pages.</i>
PRÉFACE.	i
CHAPITRE PREMIER. Projet de requête AU ROI en faveur de plusieurs milliers de familles devenues solidaires de la persécution des Jésuites.	1
CHAP. II. Recherches sur l'origine de la crise nouvelle dont les Jésuites sont menacés.	13
CHAP. III. Raisons par lesquelles on prouve que le sort des Jésuites est commun à BIEN D'AUTRES, et que c'est l'abîme qui invoque l'abîme.	20
CHAP. IV. Singuliers traits de folie qui se réunissent pour trahir le secret des ennemis de la Religion et de l'État.	29
CHAP. V. Avantage considérable des mauvais citoyens qui sont en règle, sur les gens de bien qui n'y sont pas.	35
CHAP. VI. Ce qui devrait sauver les Jésuites dans l'esprit du gouvernement.	42
CHAP. VII. Ce qui réconciliera peut-être bientôt les imaginations malades avec le nom des Jésuites.	49
CHAP. VIII. En quoi les Jésuites se trouvent pour le moins aussi embarrassés de leurs amis que de leurs ennemis.	59
CHAP. IX. Appendice pour la troisième partie du <i>Colège de mon fils</i> , qui est devenue prophétique.	69
NOTES.	80

## CATALOGUE

*des Ouvrages qu'on peut encore se procurer dans les dépôts de la Bibliothèque Catholique de la Belgique, chez les Libraires dont les noms se trouvent en tête de ce volume.*

*Si un des dépôts venait à manquer de ces Ouvrages, il peut en être refourni de Bruxelles.*

---

### Publiés en 1821.

N<sup>o</sup>. 1. Du Pape, par le Comte Joseph de Maistre, d'après la 2.<sup>e</sup> édition originale de Paris. Fr. 2 - 50. — Fr. 4 - 00.

NOTE. Cette édition contient de plus que la 2.<sup>e</sup> de France l'avis des éditeurs de la 1.<sup>re</sup> édition, qui a été si fort goûté du public, une table des chapitres et le portrait de l'auteur.

2. De l'Eglise gallicane, pour servir de suite à l'ouvrage intitulé : Du Pape, par le Comte Joseph de Maistre. Fr. 1 - 35. — 1 - 75.

NOTE. Le titre de cet Ouvrage avait induit bien des personnes à croire qu'il n'était que d'un médiocre intérêt et de peu d'utilité pour d'autres pays que la France. Aujourd'hui l'on sait qu'il est essentiellement destiné à combattre les principes gallicans qui sont dans tous pays la source ordinaire où l'on puise des moyens d'attaque contre l'Eglise.

4. Lettre de M. Ch. L. de Haller. 15 ct. — 25 ct. La même en flamand.

5. La Foi du Chrétien telle qu'elle doit être. Par le P. Storchenau, 3 cahiers. 80 cent. — Fr. 1 - 15. Idem en flamand.

Les n<sup>os</sup> 3 et 6 sont épuisés.

---

### Publiés en 1822.

1. Exposition de la Doctrine de l'Eglise catholique, par Bossuet. 148 pages. 75 cent. — 1 fr.

2. Premier cahier de Mélanges. 122 pages. 65 ct. — 90 ct.

3. Conversions de Mr. Thayer et de M<sup>lle</sup>. Pitt. 100 pages. 55 cent. — 75 cent.

4. Relation des Missions du Paraguay, traduite de l'italien de Muratori. 240 pages. Fr. 1 - 15. — Fr. 1 - 50.

10 Deuxième cahier de Mélanges. 84 pages. 40 ct. — 55 ct.

11. Sur les Délais de la Justice divine, par Plutarque, traduction du Comte de Maistre. 112 pages. 55 ct. — 80 ct.

12. Panégyrique de St. Vincent de Paul, par Mgr. de Boulogne, Evêque de Troyes, 100 pages. 45 ct. — 65 ct.
14. Poésies sacrées et profanes. 260 pag. Fr. 1 - 25. — 1 - 75.
15. Vingt-neuf Lettres sur les quatre articles dits du Clergé de France, par Son Em. le Cardinal Litta; précédées d'un Discours préliminaire, par Mr. Louis Fr. de Robiano de Borsbeek. 216 pages. Fr. 1 - 35.

Les nos. 5, 6, 7, 8, 9 et 13 sont épuisés.

---

### Publiés en 1823.

- 3 et 5. Pensées du P. Bourdaloue sur divers sujets de Religion et de Morale, deux volumes. 1220 pages. Fr. 6 - 25.
4. Récit des Evénemens arrivés au Temple. On y a joint le Testament de Louis XVI et de la Reine, etc. 50 ct.
6. Vie de saint Vincent de Paul, par M. Collet. 508 pages. Fr. 3 - 00.

Les nos. 1, 2, 7, 8, 9 et 10 sont épuisés.

---

### Publiés en 1824.

- 2 et 4. Essai historique sur l'influence de la Religion en France pendant le dix-septième siècle, ou Tableau des Etablissemens religieux formés à cette époque, et des Exemples de piété, de zèle et de charité qui ont brillé dans le même intervalle. 2 volumes. 1048 pages. Fr. 6 - 00.
5. Le Lépreux de la Cité d'Aoste, par le C<sup>te</sup>. Xavier de Maistre. Nouvelle édition, revue, corrigée et augmentée par Madame O. C. 56 pages. 50 cent.
6. Pensées relatives aux Erreurs du temps par D. Nicolas Jamin, d'après l'édition de Turin de 1823, à laquelle il a été fait encore quelques changemens. 400 pages. Fr. 2 - 50.
7. Lettre de Fénelon, sur la lecture de l'Écriture-Sainte, suivie de la Lettre encyclique de S. S. Léon XII. 60 pages. 40 cent.

9. Vie de saint François de Borgia. Plusieurs longueurs et répétitions y ont été supprimées. 610 pages. Fr. 3 - 50.
10. De la Violation des Cimetières, par Louis Fr. de Robiano de Borsbeek. 80 pages. 50 cent.

Les nos. 1, 3 et 8 sont épuisés.

---

### Publiés en 1825.

7. Zoé ou la Femme légère, suivie du Curé de Bérilès, par l'auteur d'Eudolie. 238 pages. Fr. 1 - 50.
8. La Vérité défendue et prouvée par les Faits; d'après l'édition de 1825. La présente édition est augmentée d'Extraits et d'une Préface par L. F. de Robiano de Borsbeek. 338 pages. Fr. 2 - 00.
9. Quelques Réflexions sur le Procès du Constitutionnel et du Courrier. Par M. l'Abbé F. de La Mennais. 40 pages. 25 cent.
10. Recueil des Lettres des Évêques et des Missionnaires des Missions des deux mondes, publié par l'Association de la Propagation de la Foi; faisant suite à toutes les éditions des *Lettres édifiantes*. 536 pages. Fr. 3 - 00.

Les nos. 1, 2, 3, 4, 5 et 6 sont épuisés.

---

### Publiés en 1826.

- 1, 3 et 6. Histoire de la " Réforme " Protestante, en Angleterre et en Irlande; dans laquelle on démontre que cet événement a appauvri et dégradé la masse du peuple dans ces deux pays; dans une série de lettres, adressées à tous les Anglais sensés et équitables. Par William Cobbett. IV Série, 612 pages. Fr. 3 - 60.
- 4 et 5. Lettres Vendéennes, ou Correspondance de trois Amis, en 1823, dédiées au Roi; par le Vicomte Walsh. Deux volumes, 680 pages. Fr. 4 - 00. x
7. Les Principes de la Sagesse, par le Père Salazar, de la Compagnie de Jésus; 238 pages. Fr. 1 - 35.
8. La Loi de Nature, développée et perfectionnée par la Loi Évangélique. Par M. l'abbé Pey, chanoine de l'église de Paris, 416 pages. Fr. 2 - 35.



9. Vies des Dames françaises qui ont été les plus célèbres dans le xvii.<sup>e</sup> siècle, par leur piété et leur dévouement pour les pauvres; précédées de trois Dialogues et trois Lettres sur les Services que les femmes peuvent rendre à la Religion dans l'exercice des bonnes œuvres; 440 pag. Fr. 2 - 50.
10. Introduction à la Philosophie, ou Traité de l'origine et de la certitude des conuaissances humaines; par M. Laurentie, inspecteur général de l'université; 576 pag. Fr. 3 - 25.

Le n<sup>o</sup> 2 est épuisé.

---

### Publiés en 1827.

1. Rapports sur l'Apparition d'une Croix lumineuse dans la paroisse de Migné, le 17 décembre 1826, faits et imprimés par l'ordre de Monseigneur l'Évêque de Poitiers. 16 pages. 10 cent.
2. Opuscules de Muzzarelli, chanoine et théologien de la sainte Pénitencerie. Traduits de l'italien. D'après l'édition de 1826. 568 pages. Fr. 3 - 25.
3. Lettres du Roi de Pologne Jean Sobieski, à la Reine Marie Casimire, pendant la campagne de Vienne en 1683, traduites par M. le Comte Plater. 240 pages. Fr. 1 - 50.
- 4, 5 et 10. Correspondance de Fénelon, Archevêque de Cambrai, publiée pour la première fois sur les manuscrits originaux et la plupart inédits. Tomes I, II et III. 1796 pages. 10 francs.
6. Annales de l'Association de la Propagation de la Foi, Recueil périodique des Lettres des Évêques et des Missionnaires des Missions des deux mondes, et de tous les documens relatifs aux Missions et à l'Association de la Propagation de la Foi. Collection faisant suite à toutes les éditions des *Lettres Edifiantes*. Nos VII, VIII, IX, X et XI. 398 pages. Fr. 2 - 25.
7. Dangers du monde dans le premier âge, par M. l'abbé F. De la Mennais. 36 pag. in-12<sup>o</sup>. 15 cent.
8. Documens historiques, critiques, apologétiques, concernant la Compagnie de Jésus. 1<sup>re</sup> partie. 308 pag. 1 - 75.
9. Mandement de Mgr. l'Évêque de Poitiers, à l'occasion d'une Croix qui a paru à Migné. 8 pages. 5 cent.







